

© OECD, 2002.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,  
OECD Publications Service,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,  
Service des Publications de l'OCDE,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

## Évaluation et recommandations

*La croissance économique s'est moins ralentie que dans les autres petits pays de l'OCDE...*

Depuis 1997, la croissance économique de la Hongrie s'est établie en moyenne à 4½ pour cent, et elle a bien résisté en 2001, à près de 4 pour cent. L'économie a été touchée par l'affaiblissement de la conjoncture internationale, les exportations et l'investissement privé accusant une forte décélération. Mais cette dégradation a été largement compensée par la très nette détente de la politique budgétaire, équivalant à près de 2½ pour cent du PIB, et par la forte progression des salaires réels, au taux de 8 pour cent, qui ont eu pour effet conjugué de stimuler la construction d'infrastructures publiques, le logement et la consommation privée. Le chômage est tombé en dessous de 6 pour cent, et le plein emploi continue de régner en Hongrie occidentale et dans la région de Budapest. Les prix intérieurs ont été soumis à de fortes poussées à la hausse, comme en témoigne le taux d'inflation légèrement supérieur à 10 pour cent des prix des produits n'entrant pas dans les échanges internationaux. L'appréciation de la monnaie a cependant exercé des pressions à la baisse sur les prix des importations qui, conjuguées à l'évolution favorable des prix des produits alimentaires et de l'énergie, ont permis de ramener la hausse des prix à la consommation à moins de 7 pour cent à la fin de l'année. La balance courante a continué de s'améliorer en raison d'une nette augmentation des recettes au titre du tourisme. Le déficit des opérations courantes – 2.1 pour cent du PIB en comptabilité de trésorerie et 5.9 pour cent en comptabilité d'exercice selon les estimations de l'OCDE – a été dans une large mesure financé par des entrées d'IDE et par les bénéfices réinvestis d'entreprises étrangères. Rapportée au PIB, la dette extérieure totale brute ne s'en est pas moins maintenue au niveau relativement élevé de 65 pour cent.

***... mais les pénuries existant sur le marché du travail pourraient de plus en plus limiter les possibilités de croissance future***

Outre la baisse du taux de chômage recensé, de nouvelles tensions semblent apparaître sur les marchés du travail. Dans le passé, l'existence d'une population active qualifiée rémunérée à des taux de salaire internationalement compétitifs a été l'un des principaux facteurs attirant les investissements étrangers en Hongrie, et a en outre largement contribué à stimuler l'investissement intérieur. A l'heure actuelle, les qualifications et les compétences les plus demandées par les entreprises commencent à manquer, ce qui risque de freiner la croissance potentielle dans les années à venir. Parallèlement, les taux d'activité des groupes peu qualifiés de la population active demeurent très faibles. A l'intérieur de cette catégorie, les personnes âgées semblent de plus en plus incapables de réintégrer le marché du travail au niveau actuel des coûts de main-d'œuvre (qui incluent des impôts régressifs sur le travail). Elles se retirent donc de la population active, la Hongrie étant de ce fait le pays de l'OCDE où le taux d'activité des individus peu qualifiés est le plus bas. Il en résulte un fossé entre les personnes effectivement employées et dont la productivité augmente rapidement, et les inactifs. Face à ce dualisme du marché du travail, les efforts d'amélioration des qualifications doivent être intensifiés et les autorités doivent prendre des mesures plus déterminées pour accroître la demande de travailleurs peu qualifiés, notamment en réduisant les lourdes cotisations de sécurité sociale.

***Les résultats économiques devraient s'améliorer tout au long de l'année 2002 et au-delà***

Pour l'avenir, l'impulsion donnée par la reprise internationale sera tempérée par le moindre dynamisme de la demande intérieure, de sorte que la croissance sera plus largement assise. Selon les prévisions du Secrétariat, l'investissement privé et les exportations resteront peu soutenus pendant le premier semestre de 2002 mais devraient se raffermir pendant les six mois suivants sous l'effet d'un redressement de la demande étrangère. Dans le même temps, les investissements publics d'infrastructure ainsi que les investissements dans le secteur du logement aidé par l'État pourraient s'accélérer, certains crédits affectés à l'exercice 2001 ayant été reportés. Compte tenu néanmoins de l'augmentation de l'épargne de précaution et de la plus grande modération des emprunts des ménages, enclins à plus de prudence, la consommation devrait pro-

gresser plus lentement qu'en 2001. Globalement, en 2002, le taux de croissance pourrait légèrement baisser pour s'établir à 3.5 pour cent. Pour les années suivantes, les réductions prévues du déficit des administrations publiques indiquent le retour opportun à une politique budgétaire moins expansionniste. Le ralentissement de l'activité qui commence à se manifester pourrait être partiellement effacé en 2003 grâce à une reprise tirée par les exportations, le taux de croissance remontant alors au-dessus de 4 pour cent, soit un niveau légèrement supérieur au taux potentiel estimé.

***Le principal risque est qu'une progression excessive des salaires associée à la bonne tenue du forint ne compromette la compétitivité***

La principale menace pour la croissance future pourrait venir d'un éventuel emballement de la progression des salaires et de la dégradation de la compétitivité qui en serait le corollaire. La croissance des salaires réels dans le secteur soumis au jeu de la concurrence avait atteint le taux de 6½ pour cent en 2001, en raison d'un relèvement de 57 pour cent du salaire minimum, d'une vive progression des rémunérations dans le secteur public, et de fortes anticipations inflationnistes au premier semestre de l'année qui ont entraîné d'importantes augmentations contractuelles des salaires. Le rythme de hausse des rémunérations pourrait demeurer rapide en 2002 en raison d'un nouveau relèvement du salaire minimum et de l'augmentation attendue de 19 pour cent des traitements dans le secteur public. Cette dernière mesure résulte de la volonté du gouvernement d'assurer pendant le peu de temps disponible avant la fin de l'actuel cycle électoral la parité des gains entre travailleurs du secteur public et du secteur privé ayant un niveau d'instruction comparable. Les hausses de salaires dans le secteur privé pourraient être moins rapides qu'en 2001, mais la croissance globale des rémunérations, conjuguée à l'appréciation du taux de change, pourrait bien poser des problèmes jusque-là inconnus sur le plan de la compétitivité. En 2001, le résultat net des fortes augmentations de salaires, de l'appréciation du taux de change en termes nominaux et de la réduction plus ou moins compensatoire des taux de cotisation à la sécurité sociale a été une appréciation proche de 9 pour cent du taux de change réel sur la base des coûts unitaires de main-d'œuvre. Même si

cette hausse doit être mise en regard de la dépréciation antérieure beaucoup plus importante (plus de 50 pour cent entre 1994 et 2000), les producteurs hongrois pourraient se trouver confrontés à une concurrence de plus en plus vive aussi bien sur le marché intérieur que sur leurs marchés d'exportation. Les menaces qui pèseraient alors sur les exportations et sur les investissements des entreprises pourraient avoir une incidence négative sur la croissance du PIB.

***La politique  
monétaire est  
orientée vers  
la mise en place  
d'un régime  
crédible  
de ciblage  
de l'inflation...***

Un nouveau régime monétaire est en vigueur depuis le milieu de 2001. Le système de parité ajustable a été abandonné et le forint fluctue désormais à l'intérieur d'une plus large fourchette, ce qui permet aux autorités monétaires de durcir leur action conformément à leurs ambitieux objectifs de désinflation. Le changement de régime s'inscrit dans la volonté déclarée des autorités de participer à l'Union monétaire européenne aussitôt que possible après l'adhésion de la Hongrie à l'UE. Les premiers résultats du nouveau système sur le plan de la désinflation ont été encourageants, l'objectif de  $7 \pm 1$  pour cent fixé pour la hausse des prix à la consommation à la fin de l'année 2001 ayant été facilement atteint. La monnaie s'est rapidement appréciée et a fluctué entre 7 et 11 pour cent au-dessus de sa parité centrale pendant les six derniers mois de 2001, rendant par là même plus sensibles les effets de la décélération des prix internationaux. Néanmoins, les pressions exercées sur les prix intérieurs sont restées fortes, et la hausse des prix des produits n'entrant pas dans le commerce international s'est poursuivie au rythme moyen de 11 pour cent par an. La Banque centrale a réussi à développer sa stratégie de communication et a commencé à modifier les anticipations inflationnistes des marchés conformément à ses objectifs. Les objectifs futurs concernant l'inflation sont ambitieux –  $\pm 1$  pour cent autour de 4.5 pour cent à la fin de 2002 et autour de 3.5 pour cent à la fin de 2003. Les pressions latentes sur les salaires, les effets de prix liés au rattrapage de la productivité (effet Balassa-Samuelson, estimé à 1-2 pour cent au-dessus de l'inflation dans les partenaires commerciaux de l'Union européenne) et les effets inflationnistes attendus de la reprise internationale pourraient rendre nécessaire un durcissement de la politique monétaire en 2002 et au-delà.

***... qui exige  
le strict respect  
des objectifs  
d'assainissement  
budgétaire***

Pour que ce durcissement demeure aussi modéré que possible et pour éviter une trop forte appréciation du taux de change, qui entraverait la croissance, les autorités budgétaires devront agir avec prudence. Dans le contexte du ralentissement de la conjoncture internationale et du cycle électoral (les élections général d'avril étant suivies par des élections municipales dans l'ensemble du pays à l'automne 2002), l'effet expansionniste du budget a représenté 2½ pour cent du PIB en 2001, ce qui a porté le déficit budgétaire estimé par l'OCDE dans l'optique du SCN à plus de 5 pour cent du PIB ; un relâchement supplémentaire équivalant à 0.7 pour cent du PIB est attendu en 2002. Il importera d'éviter tout nouvel assouplissement pendant l'exécution de ce budget. L'orientation budgétaire devrait ensuite devenir plus restrictive en 2003 conformément aux grandes lignes exposées dans le programme économique à moyen terme soumis à la Commission européenne. En respectant strictement les objectifs budgétaires annoncés dans le programme de préadhésion, les autorités éviteraient des tensions lourdes de conséquences entre les politiques budgétaire et monétaire. L'assainissement des finances publiques devrait être facilité par la quasi-stabilisation de la dette publique (à moins de 60 pour cent du PIB) et par les effets ainsi exercés sur le service de la dette, mais il exigera en outre une réduction des dépenses primaires, dont on prévoit qu'elles passeront de 44.2 pour cent du PIB en 2001 à 41.5 pour cent en 2004. Il est essentiel que ces plans d'assainissement soient respectés.

***Les dépenses  
publiques et  
la charge fiscale  
doivent être  
révisées en baisse***

La réalisation des objectifs budgétaires prévus à court et moyen terme, ainsi que les politiques de réduction des dépenses et des prélèvements fiscaux à plus long terme, exigent une réforme en profondeur des dépenses publiques. Il est essentiel de réduire les dépenses en longue période, le poids de la pression fiscale – 39 pour cent du PIB (2001) – pouvant entraver la croissance potentielle, tandis qu'il faut alléger encore l'imposition du travail, également élevée, pour accroître le taux d'activité et l'emploi. Néanmoins, cette réduction posera un véritable dilemme : les priorités nationales et les règles d'adhésion à l'UE impliquent d'importantes dépenses nouvelles au titre des infrastructures, de la santé publique, de l'éducation et de la

protection de l'environnement, dépenses qui ne pourront être financées qu'en comprimant plus sévèrement les dépenses à d'autres postes du budget. Pour que la réforme requise des dépenses publiques soit menée à bien, il faudra que les priorités de dépenses à moyen terme soient plus clairement définies, que l'on améliore et que l'on rende internationalement comparables les indicateurs de l'orientation budgétaire, que l'on contienne les dépenses hors budget des institutions quasi budgétaires, et que l'on rende plus efficiente la fourniture des services publics.

***Il faudrait imposer de stricts plafonds pluriannuels aux dépenses***

Les ponctions concurrentes et de plus en plus fortes exercées sur les ressources publiques, notamment du fait des nouvelles priorités exposées ci-dessus, compliquent la mise en œuvre de la rigueur budgétaire. Si l'on en juge d'après l'expérience d'autres pays de l'OCDE, un strict plafonnement pluriannuel des dépenses sur la base de prévisions prudentes concernant la croissance et l'inflation devrait assurer la rigueur budgétaire nécessaire pour faire face aux dangers de cette situation. Il faudrait clairement annoncer au début de chaque législature les priorités budgétaires à moyen terme ainsi que les cadres pluriannuels de dépenses, et les respecter scrupuleusement pour donner la crédibilité nécessaire à ces mesures de plafonnement. Leur viabilité dépendra essentiellement d'une réforme effective des programmes individuels de dépenses dans un souci d'efficience.

***L'orientation budgétaire devrait être conforme aux normes internationales***

La modernisation de la gestion budgétaire a fait d'importants progrès, mais la base comptable permettant le suivi des comptes des administrations publiques devrait être améliorée. Les efforts actuellement engagés pour établir une comptabilité d'exercice conformément aux normes SEC 95 devraient être accélérés et menés à leur terme, et ces normes devraient être utilisées non seulement dans les relations avec l'UE et les partenaires internationaux de la Hongrie mais aussi pour assurer la surveillance interne – notamment parlementaire – de la politique budgétaire. De plus, les dépenses des institutions hors budget devraient être plus précisément reflétées dans les comptes publics, conformément aux conventions comptables et aux directives des organismes internationaux (EUROSTAT a récemment

insisté à nouveau sur la nécessité d'inclure les dépenses au titre de la construction routière dans le budget des administrations publiques). Les dettes et les garanties d'emprunt des institutions hors budget devraient être suivies de près, et les efforts engagés pour mieux mesurer la dette publique devraient être menés à leur terme en faisant figurer les engagements hors budget dans les comptes de l'État.

### ***Les dépenses hors budget devraient être limitées***

Les institutions quasi budgétaires, dont les emprunts et les dépenses se reflètent très imparfaitement dans les comptes des administrations publiques, jouent un rôle grandissant dans les finances de l'État. La Banque hongroise de développement (MFB) a été chargée du financement de la construction routière et de certains autres programmes inscrits dans le plan économique national (« Plan Szechenyi »), cependant que la Société hongroise de privatisation et de gestion des biens de l'État (APV) détient 162 sociétés contrôlées par l'État, sociétés dans lesquelles elle exerce les droits d'actionnaire. Il existe aussi de nombreux autres holdings municipaux de plus petite taille, qui jouent des rôles quasi budgétaires au niveau local. Les entreprises publiques qui ont des objectifs davantage définis par les pouvoirs publics que guidés par la recherche de profits devraient aussi être considérées comme des institutions quasi budgétaires.. Considérés globalement, ces établissements absorbent un fort pourcentage des ressources publiques, les dépenses annuelles totales de MFB, APV et MAV (la compagnie des chemins de fer hongrois) représentant actuellement plus du tiers des dépenses de l'administration centrale. Il faudrait que les activités de ces institutions qui leur sont dictées par les pouvoirs publics soient clairement précisées et consolidées dans les comptes des administrations publiques. Les institutions chargées d'activités hors budget, ainsi que leurs filiales, devraient faire l'objet d'un strict contrôle financier, et ces établissements devraient recourir à des adjudications pour l'attribution de leurs programmes de marchés publics. Dans le même temps, leurs investissements s'inscrivant dans une perspective à long terme, il faudrait leur fixer des horizons de planification et de financement éloignés dans le contexte de priorités nationales explicites et des cadres budgétaires pluriannuels correspondants.



***Il faudrait améliorer l'efficacité de la fourniture des services publics par une réforme faisant intervenir tous les niveaux d'administration***

L'organisation de l'offre de services publics, qui est l'un des principaux consommateurs de ressources budgétaires, devrait également être améliorée. A l'heure actuelle, les services publics, y compris les services très spécialisés de santé et d'éducation, sont assurés de manière très fragmentée par un grand nombre de collectivités locales. La séparation du financement central et de la fourniture locale des services résulte du souci de promouvoir la démocratie au niveau local. Les mécanismes de financement sont fondés sur des critères objectifs et sont transparents, mais le système de prestations souffre d'inerties au niveau de l'organisation. Les principaux problèmes tiennent aux sureffectifs et à la faible efficacité technique de l'offre de services, et il serait bon de voir s'il convient que cette offre soit aussi dispersée que c'est actuellement le cas. La responsabilité de certains de ces services pourrait être regroupée à un niveau intermédiaire, entre l'administration centrale et les collectivités locales, et l'on devrait procéder à des évaluations comparatives pour juger de l'efficacité des services, et – lorsque cela est possible – faire jouer la concurrence entre les unités prestataires. Les crédits de l'administration centrale devraient être liés à des examens plus rigoureux de l'efficacité des services fournis et le Service public d'audit devrait être mieux équipé pour ce faire.

***L'accélération de la convergence rend nécessaire la poursuite des réformes structurelles***

La Hongrie a réduit l'écart qui séparait son niveau de vie de ceux des économies plus avancées, le PIB moyen par habitant dans ce pays passant, de 1996 à 2001, de 47 à 52 pour cent de celui de la zone de l'OCDE. Pour soutenir et, mieux encore, accélérer ce processus de convergence, il sera nécessaire de poursuivre des réformes structurelles dans un certain nombre de domaines. Afin de consolider les progrès déjà faits pour ouvrir l'économie au jeu du marché et de la concurrence, les autorités doivent s'employer plus résolument qu'au cours des dernières années à se désengager des derniers holdings publics d'actifs productifs. Dans ce contexte, rien ne justifie que 93 entités soient considérées comme stratégiques. Le gouvernement devrait faire voter des mesures pour réduire cette liste et devrait de toute façon ramener ses participations stratégiques dans diverses entreprises aux niveaux minimums prévus par la loi, et ce aussi rapidement que possible.

***La Hongrie ayant attiré un important volume d'IDE, elle devrait maintenant s'employer à améliorer le potentiel d'emploi des PME***

Au cours des dix dernières années, la Hongrie a enregistré des entrées massives d'investissements directs étrangers, ce qui a permis la création d'une économie compétitive et dynamique. Pour renforcer les effets positifs des investissements étrangers sur la croissance, les autorités ont commencé à mettre en œuvre un programme prévoyant l'octroi d'aides importantes aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du Plan Szechenyi. Bien que ces mesures aient amélioré l'accès des entreprises contrôlées par des capitaux hongrois au crédit et au savoir-faire, ces mêmes entreprises ont été durement touchées par le doublement du salaire minimum. Les autorités ont en conséquence réduit les taux de cotisation à la sécurité sociale et mis sur pied un programme spécial de subventions de salaires à l'intention des entreprises dont les coûts salariaux avaient le plus augmenté du fait du relèvement du salaire minimum légal. Dans le même temps cependant, le prélèvement forfaitaire au titre de l'assurance maladie a augmenté, ce qui a gonflé le coût de la main-d'œuvre non qualifiée. Les initiatives spécifiques à l'intention des PME n'auront guère de chances de donner de bons résultats si elles s'inscrivent dans un contexte défavorable. Les autorités devraient fixer le coût du salaire minimum pour les employeurs de telle manière qu'il n'ait pas de sensibles effets négatifs sur la demande de main-d'œuvre peu qualifiée. La suppression du prélèvement forfaitaire au titre de l'assurance maladie serait un premier pas opportun dans ce sens – cette mesure pourrait être financée en réduisant d'autres programmes de subventions.

***L'augmentation du taux d'activité doit être le principal objectif des futures réformes du marché du travail***

Il y a dix ans, le taux d'activité de la Hongrie était comparable à celui des États-Unis et dépassait la moyenne de l'OCDE. Par la suite, confrontées à l'élévation du chômage du fait des restructurations fondées sur le jeu du marché, les autorités ont mis en place un vaste système de prestations de préretraite, de pensions d'invalidité légère et autres prestations sociales qui ont eu pour effet qu'au milieu des années 90, le taux d'activité était tombé nettement en-dessous de la moyenne de l'OCDE. Bien que les conditions d'accès aux prestations sociales aient été sensiblement durcies depuis quelques années, l'amélioration marginale du taux d'activité constatée à la fin des

années 90 semble avoir pris fin en 2001. Étant donné le nombre toujours élevé des préretraités et des bénéficiaires de pensions d'invalidité, les autorités devraient revoir ces dispositifs et en rationaliser l'accès, en supprimant les distorsions actuarielles qui favorisent la retraite anticipée et en mettant davantage l'accent sur la réinsertion que sur le traitement passif des handicapés. La suppression de la reprise par l'impôt qui réduisait le salaire net des retraités actifs est une sage décision qui a renforcé les incitations à demeurer dans la population active. Une stratégie plus générale d'allègement des impôts sur le travail améliorerait les incitations à accroître l'emploi.

***Les problèmes posés par la minorité tzigane trouvent leur origine dans les faibles taux d'employabilité et d'activité de ce groupe de population***

Un problème particulier et relativement complexe qui se pose aux pouvoirs publics est celui de l'amélioration des conditions de vie, de tout temps particulièrement difficiles, de la population tzigane en Hongrie. Malgré les efforts incessants du gouvernement, ce groupe continue de se caractériser par un niveau très inférieur à la normale sur les plans de l'enseignement, de la santé et de l'emploi. Peut-être faudrait-il que les mesures visant cette minorité ethnique soient mieux coordonnées et soient axées sur l'employabilité et le taux d'activité des individus d'âge actif. Il pourrait être bon de prendre des mesures privilégiant la formation de capital humain et facilitant l'accès des travailleurs aux marchés du travail locaux en expansion (notamment par le biais de mesures visant à améliorer les possibilités et les coûts de logement et de transport). Dans ce domaine complexe, il faudrait régulièrement revoir tous les dispositifs en place et concentrer les ressources publiques sur les programmes les plus efficaces.

***Les mesures récentes pourraient compromettre la viabilité du système de pensions***

En 1998, la Hongrie a réformé son système de pensions en adoptant un dispositif conjuguant un pilier par répartition et un deuxième pilier obligatoire totalement capitalisé, composé de fonds de pension gérés par le secteur privé. L'an dernier, le gouvernement a modifié les principaux éléments de cette réforme en supprimant le caractère obligatoire du deuxième pilier, en retirant la garantie de l'État au versement d'une rente minimale au titre des comptes individuels de retraite, et en ne relevant pas les taux de cotisation à ces comptes comme cela avait été initialement prévu.

Parallèlement, le gouvernement a annoncé son intention de moderniser le système existant par répartition pour le rendre plus attrayant pour l'ensemble des travailleurs. Ces mesures privilégient une amélioration à court terme de la trésorerie au détriment des engagements à long terme. Étant donné l'importance que revêt la viabilité du système public de pensions en longue période, il conviendrait que les autorités reconsidèrent ces récentes décisions.

***Les industries de réseau ont été libéralisées et devraient être plus largement ouvertes à une véritable concurrence,...***

Le gouvernement a fait avancer la libéralisation des industries de réseau, en adoptant une nouvelle législation régissant les secteurs des télécommunications, du gaz et de l'électricité. Les progrès réalisés dans le secteur des télécommunications sont impressionnants et si les meilleures pratiques internationales sont déjà appliquées – bien que leur incidence sur les tarifs ne soit pas encore pleinement visible. En revanche, l'ouverture des secteurs de l'énergie sera plus progressive. Les secteurs de l'électricité et du gaz connaîtront une libéralisation partielle, conforme aux Directives de l'UE, à partir de 2003. La situation du secteur du gaz est préoccupante, le gouvernement se proposant d'acheter les infrastructures de production et de distribution de gaz au groupe énergétique dominant qui appartient au secteur privé et de laisser les tarifs appliqués aux ménages, qui sont actuellement artificiellement bas, se rapprocher progressivement du niveau du marché sur un certain nombre d'années. Ceci va à l'encontre des efforts antérieurement faits sur la voie de la privatisation et de la réforme réglementaire. Les autorités sont encouragées à reconsidérer ces mesures régressives et à reprendre le programme de libéralisation.

***... sous la surveillance d'organes de réglementation compétents***

Pour que la libéralisation des industries de réseau soit effective, la Hongrie doit impérativement se doter d'organes de réglementation à la fois compétents et indépendants. Dans le secteur des télécommunications, les autorités ont mis sur pied un cadre réglementaire et donné aux responsables les instruments nécessaires à l'accomplissement de leur tâche dans le contexte d'une libéralisation relativement rapide. Dans le secteur de l'énergie, qui n'est pas encore libéralisé, la situation est plus complexe. Bien qu'une législation récente améliore le statut de l'Office

hongrois de l'énergie, c'est le gouvernement qui dispose en dernier ressort du pouvoir de fixer les prix.. Il serait bon que les autorités transfèrent à l'organe de réglementation indépendant les décisions de tarification, politiquement sensibles.

### *En résumé*

Grâce aux réformes structurelles engagées en Hongrie, ce pays s'est rapproché de manière spectaculaire des niveaux de vie des pays membres de l'OCDE plus avancés. La poursuite du processus de convergence exigera tout à la fois de nouvelles réformes structurelles, visant notamment à remédier au faible taux d'activité, et des politiques macro-économiques appropriées. L'économie hongroise a obtenu des résultats supérieurs à ceux de la plupart des autres pays au cours de la récente récession, en grande partie grâce à une forte impulsion budgétaire et une rapide augmentation des dépenses privées de consommation. Pour l'avenir, il sera essentiel que la politique budgétaire reprenne l'effort d'assainissement annoncé, qui doit permettre de réduire les dépenses primaires de près de 3 points de PIB d'ici 2004. La réalisation de cet objectif est nécessaire pour éviter des tensions lourdes de conséquences avec la politique monétaire, laquelle est axée sur une désinflation relativement rapide pendant la même période afin d'assurer l'entrée de la Hongrie à bref délai dans l'UME. Le programme prévu d'assainissement des finances publiques n'a guère de chances d'être réalisé sans un renforcement de la réforme des dépenses publiques impliquant l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme assorti de plafonds crédibles de dépenses. Il faudrait également développer l'utilisation de mécanismes de prévision et d'évaluation des résultats et autres dispositifs de contrôle de la qualité. Une réforme de la fourniture de services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, améliorerait le capital humain avec des retombées positives sur la croissance en longue période. Le programme de réformes devrait notamment viser à inverser la tendance récente au développement des activités hors budget. La décision d'élargir le pilier par répartition du système de pension a modifié les paramètres essentiels de la réforme des pensions et devrait être reconsidérée pour préserver la viabilité à long terme du système public de pension. Les taux élevés de croissance nécessaires pour

combler rapidement le retard par rapport aux niveaux moyens de revenus de l'UE exigeront à la fois une forte amélioration tendancielle de la productivité et une élévation des taux d'activité de la main-d'œuvre. Ces résultats ne pourront être obtenus que par une nouvelle accélération du processus de réforme structurelle et de libéralisation. La privatisation des dernières entreprises publiques devrait être menée à son terme et la libéralisation du secteur de l'énergie devrait être accélérée. Quant aux politiques du marché du travail, elles doivent viser à élever le taux d'activité dont la faiblesse menace de freiner la croissance et d'aggraver les inégalités économiques et sociales. La réalisation de progrès dans ces différentes directions est essentielle si les autorités veulent atteindre les objectifs ambitieux qu'elles ont fixés à l'économie hongroise.

## Notes

1. La balance courante sur la base des engagements est une estimation du Secrétariat de l'OCDE. Les statistiques hongroises sur la balance des opérations courantes sont établies sur la base des paiements nets. Afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale, ces indicateurs sur la base des paiements nets ont été ajustés selon la pratique courante consistant à comptabiliser les bénéfices réinvestis comme des entrées de capitaux.
2. En termes de parité de pouvoir d'achat.
3. Le taux de chômage est relativement bas mais le taux d'activité de la population d'âge actif est encore plus faible en comparaison des autres pays – il se situe effectivement à l'avant-dernier rang des pays de l'OCDE. En 2000 et 2001, la proportion de la population exerçant un emploi en Pologne est tombée au niveau de la Hongrie, mais essentiellement en raison du taux de chômage exceptionnellement élevé (18 pour cent en Pologne contre 6 pour cent en Hongrie). Le taux d'activité en Pologne reste bien supérieur à celui de la Hongrie.
4. En décembre, l'indice composite, largement utilisé, de la confiance des entreprises et des consommateurs du GKI Co s'est inscrit en hausse, sous l'effet d'une amélioration régulière des anticipations des ménages et d'une légère reprise de la confiance des entreprises.
5. Selon les calculs du Secrétariat de l'OCDE, l'écart entre la production effective et la production potentielle serait d'environ -0.2 pour cent en 2001, le taux de croissance potentielle étant estimé à 4 pour cent par an (voir encadré 1). Cette estimation de la croissance potentielle révisé légèrement à la baisse les chiffres antérieurement obtenus (OCDE 2000a, Hviding, 1999).
6. Communication des autorités hongroises. Le taux d'utilisation des capacités estimé par la société KOPINT-DATORG affiche une tendance baissière. Il était de 81 pour cent au premier trimestre 2001, de 80 au deuxième trimestre, et de 79 pour cent aux troisième et quatrième trimestres. Ces chiffres ne sont pas ajustés ; correction faite des variations saisonnières, la baisse serait plus accusée.
7. Sur la base de statistiques établies sur la base d'enquêtes auprès des entreprises, de l'évolution des taux d'intérêt et de la hausse des prix à la consommation.
8. Salaires bruts moyens conformément à la méthodologie du SCN.
9. L'amplitude réelle de cette augmentation est sujette à controverse, en raison d'incertitudes statistiques. Voir chapitre IV.
10. Le plus important de ces ajustements concerne l'effet des augmentations du salaire minimum. La Banque centrale estime que le relèvement du salaire minimum en 2001 ne représente guère plus qu'une officialisation des paiements « au noir », et qu'il ne

s'est pas nécessairement traduit par une augmentation des salaires effectivement versés. L'indice de la Banque centrale prend également en compte les effets des changements de la composition sectorielle et structurelle de l'emploi et la variation du nombre de jours ouverts.

11. Ce mécanisme a été officiellement supprimé le 1<sup>er</sup> octobre 2001, mais il n'était plus opérationnel depuis le 4 mai 2001, date à laquelle la marge de fluctuation avait été élargie.
12. Comme les exportations hongroises sont largement tributaires des réseaux d'achat des grandes entreprises bénéficiaires d'IDE, le décalage entre l'évolution de la compétitivité et les performances à l'exportation risque de s'accroître. Les indicateurs de l'évolution de la part des exportations de la Hongrie sur les marchés internationaux font apparaître une décélération d'ampleur variable selon les méthodes de calcul utilisées. Selon le Secrétariat de l'OCDE, qui prend pour référence la structure des échanges en 2000, les performances hongroises sont restées positives au premier semestre 2001 à un taux de 0.7 pour cent, alors qu'au cours des semestres précédents les gains de part de marché étaient supérieurs à 10 pour cent (pour calculer les performances à l'exportation, on rapporte la croissance des exportations à celle des marchés d'exportation).
13. L'élasticité-salaires de la demande de main-d'œuvre aurait atteint  $-1.0$  en 1999 sur le marché des travailleurs hautement qualifiés (contre  $-0.6$  en 1996), et  $-1.8$  en 1999 pour les faibles qualifications (contre  $-1.5$  en 1996). Voir Köllö (2001b).
14. Le nombre de travailleurs à temps partiel dans le secteur privé a augmenté de 23.4 pour cent (pour s'établir à 117 000) en 2001, alors que le nombre de travailleurs à temps plein diminuait de 1.2 pour cent. Toutefois certains de ces changements pourraient n'être qu'apparences, dans le but de réduire le poids des charges sociales. Dans le secteur public, le nombre de travailleurs à temps partiel s'est accru de 6.1 pour cent pour s'établir à 40 000 en 2001.
15. Les tendances récentes peuvent s'expliquer en partie par le découragement des travailleurs peu qualifiés qui ne parviennent pas à trouver un emploi au nouveau salaire minimum. Il est également possible que le relèvement du salaire minimum ait entraîné une augmentation de l'emploi dans le secteur informel de l'économie, sous des formes qui ne sont pas visibles au niveau des taux officiels d'activité, bien que l'on n'ait pas de preuves tangibles à l'appui de cette hypothèse. Les autorités estiment que le secteur informel représente environ 20 pour cent du PIB et d'après certaines recherches récentes, ce taux a tendance à s'élever (Toth et Sik, 2001). Voir également Government of Hungary and European Commission (2001), page 5. Enfin, les obligations plus strictes d'inscription ont pu décourager les ayant droit disposant d'autres sources de revenu suffisantes.
16. Pour plus de détails, voir la précédente *Étude économique*. La différence entre le déficit commercial (net) ajusté calculé sur la base des statistiques douanières et le déficit des échanges de marchandises sur la base de la balance des paiements s'est sensiblement réduite en 2001. Les statistiques des douanes étant plus détaillées et se prêtant mieux à l'analyse économique, la Banque nationale de Hongrie a décidé de remplacer à compter de 2003 ses données sur les échanges de marchandises établies sur la base des paiements par des données établies sur la base des statistiques douanières.
17. Alors que si l'on faisait le calcul sur la base du fait générateur, comme c'est le cas dans les autres pays de l'OCDE, les revenus d'IDE seraient d'abord comptabilisés



- comme des sorties de revenus d'investissements, puis recomptabilisés comme des entrées de capitaux.
18. Bien que ce facteur soit sans doute moins pertinent en Hongrie en raison du régime fiscal favorable.
  19. La monnaie ne pouvait pas s'apprécier de plus de 2.25 pour cent par rapport à son taux de référence, qui était dévalué quant à lui de 0.2 pour cent par mois.
  20. En 2001, les entrées de capitaux non sensibles aux taux d'intérêt (qui comprennent les bénéficiaires non distribués des entreprises à participation étrangère et l'investissement direct net) se sont montées à 4.4 milliards d'euros sur l'année, tandis que les investissements de portefeuille s'établissaient à 1.7 milliard d'euros, les autres investissements enregistrant quant à eux une sortie nette de 3.3 milliards d'euros.
  21. Étant donné la position de demandeur net du secteur des administrations publiques, la BNH achète tous les jours des devises sur le marché, par tranches de même montant, et elle publie le détail de ces opérations. Le gouvernement ayant adopté une nouvelle stratégie de gestion de la dette, le conseil de la politique monétaire de la BNH a décidé au mois de novembre de suspendre ces achats quotidiens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
  22. D'après les estimations de la Banque centrale, le taux de change exerce une influence directe sur plus d'un tiers du panier de l'IPC, et il en affecte aussi indirectement une fraction supplémentaire de 20 à 30 pour cent.
  23. Il s'agit de l'écart de rendement annuel entre les taux implicites à terme tel qu'il est expliqué à la note 1 du graphique 16.
  24. Ces taux à moyen terme exceptionnellement favorables reflètent peut-être aussi l'existence d'une demande « excédentaire » de la part des investisseurs internationaux qui cherchent à diversifier leurs placements sur le marché étroit des actifs en forint.
  25. La Banque centrale reste néanmoins prête à intervenir en cas d'entrées exceptionnelles de capitaux, ce qui pourrait, le cas échéant, rendre nécessaires de nouvelles opérations de stérilisation.
  26. La mesure de la croissance du crédit est affectée d'un biais par défaut qui n'explique qu'une partie de la décélération récente. Le stock de crédit en devises en fin d'exercice étant actualisé en forints, alors que la monnaie s'est appréciée en 2001, le flux de crédit, mesuré par la différence entre les stocks en début et en fin d'année, ne reflète pas entièrement l'expansion du crédit au cours de la période.
  27. Dans le régime de parité à crémaillère, le coût des crédits en forints était plus élevé que celui des crédits en devises. En outre, l'appréciation du taux de change à l'intérieur de la marge élargie s'est traduite par un bénéfice financier exceptionnel dans le bilan des entreprises. Toutefois, pour les entreprises dont les positions ouvertes en devises ne jouent pas un rôle de couverture, le nouveau régime se traduit par une nette aggravation du risque de change. Face à ce changement de situation, la réaction des emprunteurs est ambiguë. D'une part, la proportion des emprunts en devises a quelque peu diminué, signe d'une volonté de limiter les positions ouvertes, mais de l'autre, les entreprises sont toujours aussi peu disposées à couvrir ces positions sur le marché à terme – et ce malgré la multiplication des actifs de couverture proposés par les banques commerciales ou disponibles sur le marché boursier.

28. La libéralisation des opérations en capital est arrivée à son terme en juillet 2001 avec la suppression des dernières restrictions applicables aux transactions à terme et sur instruments dérivés libellés en devises.
29. Dans une étude comparative portant sur cinq pays d'Europe centrale, l'écart d'inflation d'équilibre est estimé à un niveau du même ordre (1-3 pour cent) (FMI, 2001*a*). Sur la base des taux à terme, il semble que les marchés financiers tablent quant à eux sur un écart d'inflation plus faible à moyen terme vis-à-vis de la zone euro.
30. Si des hausses de prix soutenables (équilibrant les prix relatifs) s'avèrent impossibles (problème qui n'a pas été envisagé lors de la conception des institutions monétaires européennes, car le potentiel de rattrapage de la productivité et d'équilibrage des prix était alors plus faible dans d'autres pays candidats à l'adhésion tels que l'Espagne, la Grèce et le Portugal), les autorités hongroises devront peut-être alors recourir à des mesures purement formelles et temporaires pour réduire artificiellement l'inflation (par exemple retarder encore un peu plus des ajustements de prix réglementés, abaisser provisoirement les impôts indirects ou organiser ponctuellement un ralentissement de l'activité) afin de satisfaire aux critères d'entrée dans la zone euro.
31. Les élections législatives auront lieu en avril 2002 et les élections municipales sont prévues à l'automne de la même année.
32. Le ralentissement de la croissance du PIB, à 3.8 pour cent en 2001 et 3.5 pour cent en 2002, devrait entraîner une dégradation supplémentaire du solde budgétaire de 0.1-0.25 pour cent du PIB par le biais des stabilisateurs automatiques. D'après les estimations dont on dispose, 50 pour cent de la relance effectivement opérée par voie budgétaire ne se répercutent pas sur le PIB intérieur en raison de la fuite des revenus vers l'étranger dont pâtit la petite économie ouverte de la Hongrie.
33. Voir gouvernement de la Hongrie (2001).
34. Ainsi, le programme de construction d'autoroutes, d'un coût de deux milliards de dollars, est financé hors budget par la Banque hongroise de développement (MFB). Voir chapitre III.
35. La revalorisation des pensions repose sur la formule d'indexation suivante (dite « formule suisse ») :  $P(t) = \frac{1}{2}IPC(t) + \frac{1}{2}W(t)$ , où  $P(t)$  correspond au pourcentage d'augmentation de la prestation l'année  $t$ ,  $IPC(t)$  représente le taux d'inflation annuel moyen et  $W(t)$  est le pourcentage de croissance des gains moyens nets.
36. Malgré un niveau de qualifications assez élevé, un grand nombre de ces personnels étaient encore rémunérés au salaire minimum au début de 2001. Toutefois, vu l'ampleur des effectifs concernés, ce rattrapage représente un coût particulièrement lourd pour le budget (voir chapitre III).
37. Voir gouvernement de la Hongrie (2001).
38. Un nouveau programme économique de préadhésion sera soumis à la CE en août 2002.
39. Après déduction de la contribution hongroise au budget de l'UE.
40. Voir les estimations de la Banque centrale à l'encadré 3.
41. Selon les estimations de l'OCDE, le déficit public dans l'optique de la SCN serait passé de 3 pour cent du PIB en 2000 à 5.2 pour cent en 2001 et devrait atteindre 5.5 pour cent en 2002.

42. Pour cette comparaison, on utilise les dépenses primaires courantes de préférence aux dépenses primaires totales dans la mesure où la formation de capital du secteur public n'est pas prise en compte de la même manière dans les comptes des administrations publiques des différents pays – selon l'organisation des services d'intérêt public.
43. On dispose pour l'année 1995 d'informations internationalement comparables sur les dépenses fonctionnelles dans l'ensemble de la zone de l'OCDE.
44. Les subventions de prix concernent pour l'essentiel les chemins de fer et les services d'autobus à longue distance ainsi que le complément du ticket modérateur pour les produits pharmaceutiques (les prix payés par les consommateurs sont inférieurs aux sommes reçues par les laboratoires pharmaceutiques). Il convient de mentionner que des transferts analogues peuvent prendre des formes moins transparentes dans d'autres pays, du fait notamment de péréquations tarifaires à l'intérieur des sociétés publiques et des caisses d'assurance, et qu'ils n'apparaissent pas toujours dans les comptes des administrations publiques.
45. Notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des pensions.
46. 20.3 pour cent de l'emploi total sans les entreprises publiques et 25.1 pour cent avec elles. Selon les données disponibles, la part de l'emploi des administrations publiques dans l'emploi total est de l'ordre de 12 à 15 pour cent dans la plupart des pays, à quoi il faut ajouter en moyenne 2 à 3 points de pourcentage du fait de l'emploi dans les entreprises publiques (sauf en République tchèque où l'emploi des entreprises publiques représente 7 pour cent de l'emploi total).
47. Polackova *et al.* (1999).
48. La Loi de finances publiques de 1992, son Amendement de 1996 et le Décret gouvernemental pour la rationalisation des finances publiques de 2000 ont donné leur forme actuelle aux procédures et aux institutions budgétaires.
49. Voir FMI (2001b).
50. Il s'agit d'organisations assurant des services spécialisés, notamment des jardins d'enfants, des écoles, des cliniques, les services d'enlèvement des ordures ménagères, etc.
51. On ne dispose de calculs actuariels des risques que pour les garanties aux institutions financières publiques.
52. Toutes les banques à l'exception de deux ont été privatisées et les entreprises industrielles et commerciales encore contrôlées par le gouvernement représentent 5 pour cent de l'emploi total.
53. La rubrique « prêts et remboursements » inscrite dans les comptes de clôture du budget 1999 était nulle.
54. Selon les calculs de l'Office statistique central, la consommation de capital fixe en 2000 aurait été de 556 milliards de forints, soit 4.2 pour cent du PIB. Le FMI avait précédemment estimé le taux d'amortissement économique du stock de capital public à 3 pour cent par an.
55. En 2000, le Service du développement territorial de l'OCDE a estimé que les investissements des collectivités locales restaient inférieurs aux taux de remplacement.
56. Conformément au système de comptabilité nationale (SCN) et aux règles spécifiques européennes dans le cadre des normes du système européen des comptes (SEC 95).

57. Elles sont de deux ordres : les arriérés fiscaux (impôts déclarés mais non versés) et la fraude fiscale (impôts attendus mais non déclarés). Le ministère des Finances a lancé un projet pour l'estimation et le contrôle de ces deux sources de pertes fiscales – on ne dispose d'aucun chiffre à ce sujet pour le moment. Les comptes établis dans l'optique de la trésorerie se caractérisent à cet égard par une certaine prudence dans la mesure où ils évitent d'enregistrer les impôts non payés comme recettes (potentiellement fictives).
58. Les notifications budgétaires à l'Union européenne accéléreront probablement ces efforts, dans la mesure où elles devront être faites conformément aux normes SEC 95. La Hongrie a déjà soumis à l'UE au printemps 2001 des prévisions budgétaires provisoires établies dans l'optique de l'exercice, et une nouvelle série de chiffres est prévue pour le printemps 2002. En revanche, on n'envisage pas encore d'utiliser la comptabilité sur la base de l'exercice pour les documents budgétaires internes.
59. On ignore la distribution finale et l'incidence de ces transferts aux transports et à l'industrie pharmaceutique entre les entreprises et les ménages qui bénéficient de transports publics et de produits pharmaceutiques à moindre prix.
60. L'efficacité du processus suppose l'exécution correcte et en temps voulu des différentes étapes. Lors des derniers exercices budgétaires, certaines de ces étapes ont dû être supprimées (le champ couvert par certains documents budgétaires ne correspondait pas au projet initial). Ces insuffisances peuvent être considérées comme des problèmes de démarrage.
61. Sur l'importance de cet élément du processus budgétaire, voir P. Atkinson et P. Van den Noord (2001) ainsi que OCDE (2001a).
62. En 2000 par exemple, pour les besoins du budget 2001-2002, le Parlement n'a pas discuté le cadre macroéconomique puisqu'il n'avait pas approuvé les directives budgétaires. Le gouvernement a décidé de conserver les directives établies pour le budget 2000.
63. Faute de quoi, si l'on en juge d'après l'expérience de bon nombre de pays et sauf en situations extrêmes de crise, les déplacements de ressources se heurtent à une forte résistance du monde politique et de la collectivité. Si les propositions de déplacement de ressources sont perçues comme « temporaires » à l'intérieur d'un budget annuel à court terme, la résistance peut être renforcée et les réformes risquent de marquer le pas.
64. Selon des estimations du ministère des Finances en 2001, les dépenses obligatoires *au sens intermédiaire* (non compris les dépenses de santé, les pensions vieillesse, les transferts sociaux, les subventions aux transports et à l'industrie pharmaceutique et le service de la dette, mais non compris les traitements des fonctionnaires) représentaient cette année-là 53 pour cent des dépenses des administrations publiques. Si l'on exclut les dépenses de santé et les subventions à l'industrie pharmaceutique, le pourcentage tombe à 45 pour cent.
65. En décembre 2000, le gouvernement a annoncé une augmentation supplémentaire exceptionnelle de 2,6 pour cent des pensions vieillesse. Une augmentation analogue de 1,5 pour cent a été également accordée en décembre 2001. La loi autorise ces deux augmentations : les pensions doivent être augmentées en novembre (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de la même année) si les anticipations concernant la hausse de l'IPC et des salaires nets pendant l'année en cours dépassent d'au moins 1 pour cent les prévisions utilisées dans le calcul du taux de progression des pensions au début de l'année. C'est ce qui s'est produit tant en 2000 qu'en 2001.

66. Les dépenses de santé sont en fait rationnées, et leur niveau dépend des ressources budgétaires disponibles. Du point de vue économique, elles ne sont donc pas exogènes mais endogènes pour le budget. Voir Orosz et Burns (2000).
67. Si les prix réglementés des produits pharmaceutiques augmentent, des pressions à la hausse s'exercent sur les subventions à l'industrie pharmaceutique.
68. Différents scénarios sont examinés par le ministère des Finances mais non par le Parlement.
69. Un autre scénario disponible dans le programme économique préparé en vue de l'accession n'était pas sensiblement différent des prévisions de référence.
70. Les élasticités des entrées et des sorties budgétaires par rapport à l'inflation sont asymétriques en Hongrie et se traduisent par des plus-values fiscales nettes. L'inflation ayant une incidence plus forte que prévu sur la pression fiscale effective, quelle que soit la croissance de la production, la prévisibilité des résultats budgétaires s'en trouve affaiblie.
71. Les recettes propres, notamment les redevances d'utilisation, des institutions budgétaires centrales et locales peuvent couvrir dans certains cas jusqu'à 30 ou 40 pour cent de leurs dépenses.
72. Le Décret du gouvernement de l'automne 2000 sur la réorganisation du Trésor public a créé trois nouveaux organismes : un Bureau des finances publiques qui a repris la plupart des fonctions du Trésor, un Bureau de gestion financière, et une Agence chargée de la gestion de la dette publique. Cette Agence avait été créée dès 1996 mais elle a été réorganisée en 2001 et transformée en société anonyme (vraisemblablement pour lui laisser plus de souplesse au niveau du financement, de l'embauche et de la gestion du personnel).
73. ... et peut-être l'installation de ménages (OCDE, 2001f).
74. Banque mondiale (2000a).
75. Les initiatives dans ce sens sont une façon de répondre aux besoins du marché mais les autorités devraient veiller en permanence à trouver le juste équilibre entre les incitations à l'investissement privé et les intérêts des usagers.
76. Par le biais de la Loi de 1990 sur les collectivités locales.
77. La moitié des municipalités ont donc une population inférieure à 1 000 personnes, et 300 d'entre elles (10 pour cent de l'ensemble des municipalités) comptent moins de 200 habitants. La forte différence entre le nombre moyen et le nombre médian d'habitants s'explique par le poids de la municipalité de Budapest où vivent 18 pour cent des habitants du pays.
78. Par exemple, en France et en République tchèque, la population moyenne des municipalités est plus faible qu'en Hongrie.
79. La concurrence pour l'obtention de *marchés* reste en principe possible dans le domaine des services locaux qui sont des monopoles naturels. Cette concurrence est assurée grâce à des appels d'offres pour l'obtention de concessions de services publics de durée limitée. Néanmoins, l'organisation de ces appels d'offres exige des capacités développées de gestion (les municipalités doivent ainsi établir des contrats qui prennent en compte à la fois la protection des investisseurs contre les risques commerciaux et la protection des consommateurs contre les prix abusifs).

80. La seule incitation financière mineure qui pourrait pousser les municipalités à constituer des associations pour l'offre conjointe de services, est l'augmentation de 1 pour cent des subventions de l'administration centrale.
81. Un niveau supplémentaire a été récemment créé pour la mise en œuvre de la politique régionale : pour veiller à ce que la politique régionale du pays soit conforme aux exigences de l'UE et puisse bénéficier des fonds structurels, sept régions statistiques ont été créées en 1996 (niveau NUTS2) mais elles n'ont pas de véritables compétences administratives.
82. La Cour des comptes est effectivement chargée de vérifier la gestion financière des quelque 3 200 collectivités locales, du point de vue de la légalité, de l'opportunité et – théoriquement – de l'efficacité. Outre les différents audits individuels, la Cour des comptes présente aussi chaque année au Parlement une évaluation générale de la gestion financière des collectivités locales. Elle n'est cependant pas en mesure de réaliser près de 3 200 audits chaque année, et d'effectuer notamment des analyses de performance et d'efficacité. Pour renforcer le contrôle financier, la Loi de 1995 sur les collectivités locales a prévu des audits externes indépendants. Les comtés, les villes ayant des droits comparables à ceux d'un comté, la capitale, les districts de Budapest, ainsi que toute collectivité locale dont les dépenses sont supérieures à 100 millions de forints et ayant des prêts ou des crédits en cours, sont tenus de nommer un auditeur. Conformément à la loi, les municipalités doivent procéder à un contrôle financier interne, mais seules quelques collectivités locales ont les connaissances techniques ou les moyens d'y procéder de manière efficace. La réalisation de tels audits devrait permettre à l'avenir aux municipalités de contracter plus facilement des emprunts sur le marché des capitaux, ce qui devrait les inciter à se conformer plus strictement à la loi. Conscientes de la faiblesse de leur capacité d'audit interne, certaines collectivités locales ont créé des associations pour coopérer dans ce domaine.
83. Sauf dans des cas particuliers dans lesquels interviennent des secrets d'État.
84. Un groupe de travail composé de représentants du Service public d'audit, du ministère des Finances, de la Banque centrale et d'autres organes publics examine actuellement les moyens d'améliorer encore la qualité des comptes de la dette publique. On envisage notamment de suivre l'évolution du coût de la dette davantage dans l'optique de l'exercice, de définir des principes concernant la comptabilisation de la dette publique en valeur nominale ou en valeur de marché, et de convertir les engagements libellés en devises dans le cadre d'un système de taux de change flottant. Une question tout aussi importante qu'il convient de préciser et sur laquelle il n'a guère été fait de progrès est le suivi des engagements totaux des institutions quasi budgétaires hors budget (notamment le holding public APV, la banque de développement MFB et la compagnie de chemins de fer MAV) dont les engagements financiers et autres sont en fait couverts par les administrations publiques. La prise en compte insuffisante des dépenses de ces établissements dans le budget général entraîne des lacunes dans le suivi de la dette publique totale.
85. Un cadre budgétaire à moyen terme est établi dans le contexte du programme économique de préadhésion soumis à la Commission européenne, mais il ne s'inscrit pas dans les travaux nationaux.
86. Selon les estimations du gouvernement, le coût total de la mise en conformité avec les réglementations environnementales de l'UE serait de l'ordre de 1 820 milliards de forints sur la période 2000-15, dont 470 milliards pour la seule période 2010-15, soit

- un coût annuel total égal à 0.8 pour cent du PIB pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle (2000-09).
87. Les différences régionales semblent s'être aggravées dans le passé récent, du fait de la « municipalisation » des services publics alors que les bases d'imposition locale ne sont pas uniformes.
  88. L'état de santé de la population laisse actuellement à désirer et il s'est dégradé à de nombreux égards. La Hongrie se situe de ce fait au dernier rang des classements de l'OCDE. Voir OCDE *Éco-Santé*, 2001.
  89. Selon plusieurs indicateurs, la minorité tzigane, qui représente entre 5 et 10 pour cent de la population, est à la traîne dans différents domaines du développement social. En particulier, le niveau d'instruction et les résultats sur le marché du travail des membres de ce groupe sont extrêmement préoccupants. Seul 1.6 pour cent des Tziganes obtiennent un diplôme d'enseignement secondaire contre 23.8 pour cent pour les autres groupes de la population, et 0.24 pour cent d'entre eux obtiennent un diplôme universitaire contre 9.45 pour cent. Le taux de non-emploi des Tziganes atteindrait 70 pour cent. Voir US Department of State (2002). Voir aussi Banque mondiale (2000a).
  90. L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que le système public de R-D, hérité d'une brillante tradition scientifique, réponde mieux aux besoins du marché, grâce à une augmentation du financement conjoint (privé/public) des projets de recherche. Le gouvernement vise à doubler la part des dépenses de R-D dans le PIB, pour la porter de 0.8 pour cent à 1.6 pour cent au début des années 2000. Ceci suppose un renforcement des facilités publiques de recherche, notamment d'équipement, et une amélioration de la qualité du personnel.
  91. Lors de son accession à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en 1998, la Hongrie s'est engagée à porter ses dépenses militaires de 1.5 à 1.8 pour cent du PIB pendant les années 2000.
  92. Celles-ci n'ont pas été transférées au secteur marchand. Elles sont encore exploitées par des entreprises qui appartiennent exclusivement à l'État ou à des collectivités locales.
  93. Un exemple particulièrement révélateur est l'autoroute nationale M1, principale autoroute entre Budapest et l'Europe occidentale (voir encadré 10).
  94. Communication des autorités hongroises à l'OCDE.
  95. Voir Banque mondiale (1999), FMI (2000).
  96. L'exercice des droits des actionnaires en matière d'information et de gouvernement d'entreprise au sein de la MFB est, selon le statut spécial de cette institution (paragraphe 13), la prérogative du « ministre désigné par le gouvernement ». Cette tâche a été redistribuée à plusieurs reprises dans le passé entre différents ministères, et est actuellement exercée par le ministre qui dirige le Cabinet du Premier ministre (MEH). Les autres ministères obtiennent les informations avec retard : « Le détenteur des droits d'actionnaire » rend compte au cabinet des activités menées sur douze mois avant le 30 juin de l'année suivante. Du fait de cette réglementation, le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur les activités de la banque.
  97. Voir *Financial Times* (2001).
  98. 57 pour cent des 500 entreprises industrielles et commerciales interrogées en mai 2001 ont estimé que le Plan Szechenyi contribuait à la croissance économique à long terme et au dynamisme du pays.

99. Voir par exemple la discussion de la méthode Partenariat public-privé pour le développement des infrastructures dans le document destiné au Groupe de travail n° 1 de l'OCDE (2002*b*).
100. On trouvera dans OCDE (2001*b*) le détail des résultats des tests dans différentes disciplines en 1995 et 1999.
101. Programme pour le suivi international des acquis des élèves, Voir OCDE (2002*a*).
102. Lors d'une consultation avec des experts du ministère de l'Éducation, il est apparu que les autorités avaient parfaitement conscience du problème.
103. Les élèves hongrois sont le groupe où l'écart type des résultats a le plus augmenté (de 6 points) entre 1995 et 1999. Voir OCDE (2001*b*).
104. Lorsque les municipalités locales sont de taille trop réduite pour accueillir une école secondaire, ce sont les comtés qui en assurent le financement et la gestion.
105. La plupart de ces nouvelles institutions ont été créées par des fondations dépendant de groupes civils, ethniques et religieux. Elles reçoivent les mêmes subventions de l'administration centrale que les écoles municipales, subventions qu'elles complètent par leurs ressources propres. En 2001, elles représentaient 6.5 pour cent des établissements scolaires et accueillaient 5.2 pour cent des élèves au niveau du primaire (8<sup>ème</sup> année) et, au niveau du secondaire, 17.4 pour cent des établissements et 10.1 pour cent des élèves.
106. Voir OCDE (2001*e*).
107. OCDE (2001*e*).
108. Des subventions supplémentaires sont offertes aux établissements d'enseignement qui participent à ces efforts. Dans le même temps, les écoles primaires et secondaires désireuses de conserver leurs programmes initiaux d'enseignement peuvent le faire si elles satisfont au contrôle de qualité des autorités nationales et si elles reçoivent leur agrément.
109. En principe, les coûts scolaires moyens qui sont pris en compte pour déterminer le niveau des subventions normatives peuvent être calculés sur la base des pratiques optimales en matière d'enseignement. L'application de ce principe suppose que l'on connaisse dans le détail les dépenses liées à des contextes géographiques et sociaux différents (et à des types différents de groupes d'élèves).
110. Des bases nationales de données concernant les programmes d'enseignement, les pratiques et les matières enseignées ont été mises au point et constituent d'utiles instruments de référence. Leur utilisation effective dépend des incitations et des aptitudes des directeurs d'écoles et des enseignants.
111. La cohorte 15-19 ans d'élèves du secondaire comptait 856 000 membres en 1995 et de 654 000 en 2000.
112. Dans l'enseignement primaire, le nombre moyen d'élèves par enseignant était de 12.1 en 1991, 10.8 en 1996 et 11.2 en 2000. Dans l'enseignement secondaire, les moyennes correspondantes étaient de 14.4 en 1991, 13 en 1996 et 12.4 en 2000.
113. Le pourcentage est supérieur à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement supérieur.
114. Avec des salaires annuels moyens de 10 000 dollars sur la base des parités de pouvoir d'achat pour les enseignants confirmés (15 années d'expérience) du secondaire en 1999, la Hongrie est, avec la République tchèque et la Turquie, le pays qui rémunère le moins les enseignants dans la zone de l'OCDE. Elle est l'un des quatre pays membres où les salaires moyens des enseignants sont inférieurs au PIB par habitant.



115. En 1998, les salaires réels des enseignants du primaire et du secondaire ne représentaient que 64 pour cent de leur niveau de 1990. Une politique de rattrapage, lancée en 1999, leur a accordés une augmentation en termes réels de 7.6 pour cent cette année-là, 3.3 pour cent en 2000, 6.7 pour cent en 2001, et le gouvernement a déjà annoncé une augmentation de 15 pour cent pour 2002. L'objectif déclaré est de compenser d'ici la fin de 2002 l'essentiel des pertes accumulées précédemment.
116. En 1999, la Hongrie était l'un des pays où les établissements scolaires étaient parmi les moins bien équipés en ordinateurs, avec un pourcentage de 48 pour cent alors que la moyenne de l'OCDE était supérieure à 70 pour cent (OCDE, 2000*b*). World Information Technology and Services Alliance (2000) confirme ce retard comparatif de la Hongrie au niveau des TIC dans le secteur de l'éducation ; voir la section sur l'équipement mondial en PC dans le domaine de l'éducation.
117. Des programmes innovants de formation en cours d'exercice ont été lancés par le ministère de l'Éducation. Les subventions financent non pas les organisations existantes de formation d'enseignants mais sont directement versées aux acheteurs de services (écoles et enseignants) qui peuvent travailler avec les établissements de leur choix – y compris de nouveaux prestataires de services à but lucratif (commerciaux). Le ministère de l'Éducation certifie les qualifications acquises de ces organisations privées et leur délivre un agrément pour participer au programme.
118. Jusqu'à ces derniers temps, il était courant que les élèves venant des milieux les plus défavorisés soient orientés vers des voies sans issue, y compris vers des institutions pour enfants mentalement handicapés. En 1999, une modification de la Loi sur l'enseignement public a tenté de réduire ces dérives en augmentant les ressources disponibles pour la solution de ce problème. Aujourd'hui, l'invalidité ne peut être prononcée que par des « Commissions de réintégration » sur la base d'examens complexes. 3.6 pour cent des élèves du primaire sont actuellement inscrits dans des écoles pour handicapés, 82 pour cent d'entre eux présentant un léger handicap mental. Un réexamen est obligatoire pour orienter les élèves vers des établissements normaux lorsque c'est possible.
119. Voir Schreyer et Koechling (2002), p. 4.
120. Une bonne illustration de cette tendance est la décision prise l'année dernière par la société allemande Mannesmann de fermer son unité de production à faible valeur ajoutée d'autoradios en Hongrie et de la délocaliser en Chine. D'autres entreprises multinationales ont quitté la Hongrie depuis 2000, notamment une unité japonaise d'assemblage de cassettes et une cimenterie germano-suisse. Voir G. Jahn, « Global firms leave Hungary », Associated Press, 1<sup>er</sup> janvier 2001.
121. Pour une étude approfondie des facteurs de croissance immédiats, sous-jacents et fondamentaux, voir Australian Productivity Commission (1999).
122. Le processus de privatisation en Hongrie s'est caractérisé par la prédominance de ventes directes de participations majoritaires à des investisseurs étrangers. Cette méthode a favorisé les transferts de savoir-faire et l'adoption de pratiques commerciales internationales exemplaires. Voir Kaminski et Riboud (2000).
123. Néanmoins, la nouvelle loi sur l'électricité n'exclut pas la privatisation ultérieure de MVM.
124. La seule opération de privatisation réalisée par la Banque hongroise de développement à ce jour a été la vente de l'aciérie Salgotarjan à un groupe de dirigeants de cette entreprise en février 2002.

125. La loi 39 de 1995 établit la liste des participations minimales de longue durée de l'État dans plusieurs entreprises. L'État détient encore à l'heure actuelle dans certaines entreprises des participations supérieures au minimum stipulé par la loi ; celle-ci limite par exemple à une action spécifique la participation de l'État dans le conglomérat énergétique à capitaux privés MOL, alors qu'il détient toujours aussi 25 pour cent des actions ordinaires de cette entreprise.
126. La Hongrie a commencé à attirer l'investissement direct étranger plus tôt et plus efficacement qu'aucun autre ex-pays socialiste. Outre sa politique d'incitations financières, sa proximité des marchés occidentaux comme des marchés d'Europe de l'Est et les accords passés avec l'UE, la Hongrie post-socialiste offrait aux investisseurs étrangers un environnement politique stable, une main-d'œuvre relativement qualifiée à un coût modéré, ainsi que des infrastructures satisfaisantes à Budapest et dans le nord-ouest du pays. Dès la deuxième moitié des années 90, les entreprises sous contrôle étranger étaient prédominantes dans les grands secteurs de l'économie, notamment les industries manufacturières, les services publics, les échanges et les services financiers.
127. Bon nombre des conditions nécessaires à d'importants apports d'IDE sont les mêmes que celles qu'exige une forte croissance de la productivité, mais cette dernière ne résulte pas automatiquement des IDE si le pays ne parvient pas à absorber efficacement l'investissement étranger. La Hongrie y est apparemment parvenue dans la mesure où, comme certains pays d'Europe de l'Ouest après la guerre, elle offrait de bonnes conditions de départ pour une croissance à forte intensité de productivité. Voir Doyle *et al.* (2001).
128. L'importance des investissements en installations nouvelles est analysée dans OCDE (1999a) ; voir aussi Antaloczy et Sass (2000).
129. Voir Eltetö (2001a). La part des exportations de haute technologie de la Hongrie vers l'Union européenne a atteint 35 pour cent en 1998, soit bien davantage que celle que de l'Estonie (22 pour cent), de la République tchèque et de la Slovaquie (17 pour cent) et de la Pologne (14 pour cent) ; la part des entreprises bénéficiaires d'IDE dans les exportations manufacturières de la Hongrie s'est élevée à 86 pour cent en 1988, ce qui est bien supérieur aux 50 pour cent enregistrés en République tchèque et en Pologne et aux 35 pour cent de l'Estonie et de la Slovaquie. Voir Eltetö (2001b).
130. Les entreprises à capitaux étrangers sont en général de plus grande taille, mieux capitalisées et plus efficaces que les entreprises hongroises. Hamar (2001) montre cependant que certaines entreprises locales se sont développées de façon très dynamique et ont eu des résultats supérieurs à ceux des entreprises à capitaux étrangers dans certains secteurs industriels.
131. La Hongrie a un système unique en son genre de réglementation simple et libérale des zones franches industrielles qui peuvent être créées autour d'une seule usine. Une entreprise individuelle peut donc créer plusieurs zones franches. Fin 1999, 115 zones franches avaient été créées par 101 sociétés. Voir Antaloczy et Sass (2000).
132. Ce système couvre 31 pays, notamment les membres de l'UE, de l'ALENA et dix candidats à l'Union européenne. La Hongrie l'a rejoint en juillet 1997. Les exportateurs situés dans les zones franches hongroises et utilisant des produits intermédiaires provenant de pays non membres du système de cumul ne peuvent pas se faire rembourser les droits de douane connexes, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus d'accès en franchise aux marchés de l'UE, qui représentaient 94 pour cent de leurs ventes à l'étranger en 1997. Kaminski et Riboud (2000), p. 27.

133. Selon le ministère des Affaires économiques, la part des entreprises hongroises en tant que fournisseurs des sociétés locales affiliées aux multinationales est passée de 16 pour cent en 1999 à 21 pour cent en 2000.
134. En 2001, les entreprises opérant dans le secteur des zones franches ont été à l'origine d'un excédent commercial de quelque 3 milliards de dollars. En revanche, les entreprises n'opérant pas dans le secteur des zones franches ont généré un déficit supérieur à 6 milliards de dollars.
135. Ainsi, le plan de rationalisation des activités de Danone en Hongrie s'est heurté à une forte résistance des autorités locales et à des pressions de la part de l'administration centrale. Il apparaît donc que, de même que sur le marché d'origine de la société Danone, la sortie est plus difficile que l'entrée.
136. Le *World Competitiveness Yearbook* 2001 de l'International Institute for Management Development basé en Suisse indique que la Hongrie est en retard sur les économies avancées mais aussi sur l'Estonie et la Slovaquie sur deux points : les pots-de-vin et la corruption dans le secteur public, et la bureaucratie douanière qui nuit à la bonne circulation des biens. Les autorités hongroises ont cependant mis au point un certain nombre de mesures pour accélérer le dédouanement. Des procédures simplifiées ont été adoptées l'an dernier qui permettent un dédouanement local par le transfert électronique de données aux autorités douanières. De plus, il est désormais possible d'utiliser une procédure de dédouanement accélérée (tous les documents douaniers étant remplis en ligne et en temps réel).
137. La Chambre de commerce américaine a fait une enquête auprès de 560 entreprises membres qui ont investi en Hongrie depuis 1989. Cette enquête met en évidence les lacunes de la loi sur les marchés publics : les soumissionnaires qui ne sont pas retenus n'ont pas la possibilité d'examiner la proposition du gagnant, le public n'a pas la possibilité de suivre la mise en application des contrats, et les sanctions financières à l'encontre des contrevenants sont trop faibles. Voir Transparency International (2001), p. 128.
138. Pour connaître les principales conclusions de ce rapport, voir Economist Intelligence Unit – Country Economic News, « Hungary Economy : Worldwide business cost ranking », 2 janvier 2002.
139. Pour ce qui est de la corruption, la Hongrie se place au 15<sup>e</sup> rang des 31 pays examinés par l'EIU. D'après Transparency International (2001), un indice de corruption apparente place la Hongrie au 31<sup>e</sup> rang (comme Trinidad et la Tunisie) des 91 pays couverts par l'enquête, derrière les économies avancées de l'OCDE mais également derrière le Botswana, Taiwan, l'Estonie et la Namibie. Les autres pays de l'OCDE en transition, c'est-à-dire la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, viennent respectivement aux 44<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rangs.
140. Pour plus de détails, voir Kornai (2001) et OCDE (2001a).
141. GKI (2001b) indique qu'en Hongrie les coûts de mise en conformité administrative par salarié s'accroissent lorsque la taille de l'entreprise diminue. Ceci confirme l'expérience des PME des autres pays de l'OCDE. Voir OCDE (2001d).
142. Le cadre législatif pertinent a été défini par la loi de 1999 sur le développement des PME.
143. En Hongrie, l'essentiel des coûts de mise en conformité administrative des petites et moyennes entreprises est lié aux obligations découlant des réglementations fiscales – voir GKI (2001b).

144. Les prix réglementés de l'énergie prennent en compte un élément coût sur la base d'une rentabilité des actifs de 8 pour cent, sous réserve que certaines normes d'efficacité soient respectées.
145. Le coût de la politique gouvernementale consistant à maintenir les prix de l'électricité pour les ménages à des niveaux artificiellement bas est supporté par les entreprises nationales du secteur de l'énergie. Le groupe MVM détenu par l'État a annoncé que le plafond de 5 pour cent imposé par le gouvernement en janvier 2002 sur les prix de détail de l'électricité se traduira par une perte de 42 milliards de forints (soit 10 pour cent des revenus annuels de MVM).
146. Le président directeur général de MOL a déclaré publiquement qu'en raison du plafonnement des hausses des prix du gaz imposé par le gouvernement, sa société avait perdu 800 millions de dollars en 2000-2001.
147. Pour une description plus complète des problèmes actuels du secteur hongrois de l'énergie, voir Eddy (2001).
148. Les raisons qui justifient l'indépendance de MEH ont été exposées dans AIE(1999) et réaffirmées dans la précédente *Étude économique*.
149. Faute de quoi, ils devront payer une prime de 20 pour cent sur les prix d'accès.
150. Les autorités réglementaires avaient demandé à Matav d'assurer la portabilité des numéros vers la fin de 2001, mais l'opérateur estime qu'il lui faudra au moins 18 mois pour remplir cette obligation.
151. C'est le cas du deuxième opérateur de téléphonie fixe détenu par la société française Vivendi, qui est obligé de subventionner ses concurrents prestataires de services de téléphonie mobile. Les opérateurs de téléphonie fixe doivent payer une taxe terminale de 37 forints par minute aux opérateurs de téléphonie mobile au titre des appels passés d'un fixe à un mobile. La taxe terminale des opérateurs de téléphonie mobile pour les appels de mobile à fixe n'est que de 5 forints par minute. Matav, en position dominante sur les deux marchés, ne souffre pas de ces subventions croisées. Vivendi, qui a investi environ 600 millions de dollars pour développer son réseau de téléphonie fixe, s'est plaint à plusieurs reprises de devoir subventionner la téléphonie mobile et de la perte de clients au profit de ses concurrents de téléphonie mobile qui bénéficient de subventions indues. Voir Reuters, « Vivendi hurt in Hungary's telecoms race » 1<sup>er</sup> décembre 2001.
152. Outre l'Eximbank détenue par l'État qui apporte un soutien financier aux PME exportatrices, les institutions qui participent au financement des PME sont l'Organisme de gestion des subventions et contributions (TJKSZ) et la Fondation rurale de garantie des crédits (AVHA).
153. Ibusz par Innova Invest Rt., Eravis et Pick par Arago, Graboplast par ABC Management – contrôlée par des anciens dirigeants de Graboplast –, Skala-Coop par Callum Vagyonkezelő Rt.
154. Les investisseurs étrangers sont prépondérants sur les marchés d'actions hongrois et représentent 70 à 80 pour cent de la capitalisation boursière.
155. La capitalisation boursière en proportion du PIB est comparable à celle de la République tchèque et de la Pologne. Elle dépasse 50 pour cent du PIB en Allemagne et 100 pour cent du PIB aux États-Unis.
156. MOL (la compagnie pétrolière et gazière hongroise) a émis en placements privés deux séries d'emprunts obligataires en devises, l'un sur dix ans d'un montant nominal de 72 millions de dollars et l'autre sur douze ans pour un montant nominal de

- 53 millions de dollars. La Banque hongroise de développement a également émis en placements privés un emprunt obligataire en devises à cinq ans, d'un montant nominal de 450 millions d'euros.
157. Le seuil au delà duquel une offre publique d'achat à tous les actionnaires devient obligatoire a été ramené de 33 à 25 pour cent.
  158. Dans la jurisprudence hongroise, le pouvoir réglementaire est en général réservé au gouvernement. C'est probablement la raison pour laquelle le Parlement fait preuve de réticence à l'idée de déléguer ce pouvoir à des autorités de surveillance indépendantes. Toutefois, l'Autorité de réglementation des télécommunications (HIF) a été dotée d'un pouvoir réglementaire propre en 2001.
  159. Synergon (1999) et Graphisoft (2000).
  160. Les entreprises cotées dans la catégorie « B » ont des obligations de communication d'informations sur leur situation financière qui sont moins strictes que celles applicables aux entreprises de la catégorie « A » et le seuil de valorisation n'est que de 100 millions de forints (environ 0.4 million d'euros).
  161. Voir *Budapest Business Journal*, 19-25 novembre 2001, p.11
  162. Étant donné le coût assez élevé des transports en commun, on estime que dans les régions relativement pauvres de Hongrie le bassin d'emploi effectif ne dépasse pas un rayon d'une quinzaine de kilomètres.
  163. Dans les années 90, 2,3 pour cent en moyenne de la population d'âge actif changeaient de résidence chaque année ; environ un quart des salariés pratiquaient un navettage quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail. Ces deux indicateurs sont restés pratiquement constants en dépit des transformations socioéconomiques fondamentales survenues au cours de la décennie. Voir gouvernement de Hongrie et Commission européenne (2001).
  164. Le taux de chômage hypothétique serait de l'ordre de 15 pour cent si l'on devait prendre en compte l'extrême faiblesse de l'emploi à temps partiel en Hongrie. Il y a dix ans, le taux d'activité de la Hongrie était égal à celui des États-Unis, c'est-à-dire *supérieur* à la moyenne de l'OCDE. Voir OCDE (1995), p. 42.
  165. Sur la base du salaire brut. Un salaire minimum brut de 50 000 forints en janvier 2002 représente un salaire net de 37 750 forints.
  166. Les ministères et la Banque centrale.
  167. La Banque centrale estime qu'en 2001 les salaires effectifs n'ont été pratiquement pas affectés par le relèvement du salaire minimum. Celui-ci peut apparaître très anodin, si l'on y ajoute les programmes gouvernementaux destinés à neutraliser l'effet de la hausse du salaire minimum sur les industries à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée (voir encadré 14). Selon la Banque centrale, la nouvelle hausse de 25 pour cent appliquée en janvier 2002 devrait avoir une incidence sensiblement plus forte.
  168. Pour l'année 2001 dans son ensemble, les salaires moyens ont augmenté de 15,5 pour cent dans le secteur de la santé, de 20,9 pour cent dans l'enseignement et de 27,2 pour cent dans l'administration publique.
  169. Le coefficient de Gini est revenu de 0,35 en 2000 à 0,33 en 2001, tandis que le ratio du décile supérieur au décile inférieur est tombé de 4,9 à 4,2. Ces deux indicateurs dénotent une réduction significative de l'inégalité des gains.

170. Voir OCDE (2001*b*), p. 42. La comparaison concerne le niveau à l'inclusion des programmes tertiaires de type A et des programmes de recherche avancée.
171. Le taux net d'entrée est égal au nombre des primo-entrants dans l'enseignement universitaire rapporté à la population totale du même groupe d'âge.
172. Le taux d'entrée de la Pologne en 1999 est légèrement supérieur à celui de la Hongrie, mais comme il a été calculé sur une base brute (à l'inclusion des ré-entrées), les deux chiffres ne sont pas directement comparables. Voir OCDE (2001*b*), p. 155.
173. Voir OCDE (2001*b*), p. 158.
174. « Alors qu'il y a une décennie 11 pour cent des jeunes de 18 à 23 ans étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, aujourd'hui la proportion atteint 35 pour cent. » Ministère de l'Éducation (2000), p. 250.
175. Depuis 1993, la législation relative à la protection de la vie privée interdit à l'Office statistique central de recueillir des données détaillées sur la minorité ethnique.
176. Si l'on considère l'utilisation effective de ces bourses, à peine quelques centaines de Roms sont inscrits dans des établissements universitaires en Hongrie.
177. Le gouvernement a notamment prévu des crédits supplémentaires pour l'enseignement des minorités ethniques, des programmes de mise à niveau et des bourses spéciales, tandis que l'UE apporte un concours financier aux projets visant à améliorer l'accès des jeunes tziganes aux jardins d'enfants, le développement des infrastructures scolaires au niveau du primaire, des cours de formation pour promouvoir l'emploi des jeunes tziganes, etc.
178. Les autorités espèrent que la nouvelle loi sur l'éducation des adultes se traduira par une nette amélioration à cet égard.
179. En Hongrie, la valeur du commerce extérieur de biens et de services avoisine 140 pour cent du PIB.
180. Cela peut expliquer pourquoi les demandes de brevets de résidents en Hongrie, corrigées de la taille de la population, sont plus nombreuses que dans les autres économies en transition ainsi qu'en Grèce et au Portugal, et se situent au même niveau qu'en Espagne.
181. Voir Office statistique central (2001), p. 12.
182. Selon la théorie de la croissance endogène, les impôts ayant des effets de distorsion sont les impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, les impôts assis sur les salaires, les impôts sur la propriété et les cotisations de sécurité sociale. Les impôts sans effet de distorsion sont les impôts sur la consommation. Voir Bleaney *et al.* (2001). Comme le montre Joumard (2001), outre qu'ils sont relativement neutres vis-à-vis des décisions d'épargne et d'investissement, les impôts sur la consommation engendrent moins de contre-incitations à travailler que les autres formes de fiscalité et n'altèrent pas la compétitivité extérieure.
183. En Hongrie, les tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne sont pas entièrement indexées sur l'inflation ; en conséquence, la part de l'IRPP dans les recettes totales tend à croître.
184. La précédente *Étude* présentait des estimations des subventions implicites au titre de la TVA et de leurs effets sur les déciles de revenu qui illustraient l'inefficacité de ce type de redistribution. Le ministère des Finances a communiqué au Secrétariat des calculs qui confirment *grasso modo* ces résultats. Si l'on utilise les données des

- enquêtes sur les ménages, il n'apparaît pas de différence significative. Une autre estimation du ministère des Finances fondée sur le système de pondération utilisé pour les calculs de l'IPC met en évidence un effet redistributif un peu plus marqué au niveau des terciles ; toutefois, le tercile regroupant les revenus les plus élevés perçoit encore plus de la moitié des subventions implicites.
185. S'agissant du taux légal de l'impôt sur le revenu des sociétés, la Hongrie sera probablement détrônée par l'Irlande car celle-ci doit adopter un taux de 12½ pour cent en 2003.
  186. Le Code de conduite de l'UE sur la fiscalité des entreprises n'est pas juridiquement contraignant ; toutefois, si des allègements fiscaux sont jugés équivalents à des subventions monétaires, ils sont soumis aux dispositions du Traité de Maastricht relatives aux aides d'État. Voir Joumard (2001), annexe II.
  187. Voir *Budapest Business Journal*, 21-17 janvier 2002, p. 3.
  188. L'âge légal de la retraite pour les femmes augmentera tous les deux ans pour atteindre 62 ans en 2009.
  189. Le caractère obligatoire du second pilier a été supprimé par le Parlement en novembre 2001. La nouvelle législation entrée en vigueur en janvier 2002 autorise les nouveaux entrants sur le marché du travail à adhérer ou non au second pilier, alors que les membres des fonds du second pilier peuvent retourner avec leurs cotisations cumulées au système par répartition jusqu'en décembre 2002. Voir Kun (2001), p. 73. La garantie publique du niveau minimum de performance des fonds de pension du second pilier a été du même coup supprimée.
  190. La règle de la rente minimum dispose que les participants au système public de retraite à deux piliers recevront au moins 93 pour cent de la pension intégrale du régime par répartition.
  191. Les règles d'Eurostat n'autorisent pas de réduction du déficit budgétaire sur la base d'un transfert partiel du système par répartition au système de pension entièrement capitalisé, même si cet ajustement se justifie d'un point de vue économique. Par conséquent, les pays candidats qui ont mis en œuvre une réforme des retraites de ce type (Hongrie et Pologne) sont confrontés à une aggravation de leur déficit budgétaire déclaré à l'UE, puisque les cotisations de retraite sont reversées aux comptes individuels alors même qu'elles ont amélioré la viabilité à long terme des finances publiques.
  192. Le taux d'emploi de la population ayant dépassé l'âge actif légal n'a cessé de baisser pendant plusieurs années, pour atteindre un point bas de 3.9 pour cent en 1998. Il a recommencé de croître en 1999 et s'est établi à 5½ pour cent en 2000.

## Glossaire

<b>APV</b>	Société hongroise de privatisation et de gestion des biens de l'État
<b>BNH</b>	Banque nationale de Hongrie
<b>BSE</b>	Bourse de Budapest
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>MATAV</b>	Compagnie hongroise de télécommunications
<b>MAV</b>	Chemins de fer hongrois
<b>MOL</b>	Compagnie hongroise du pétrole et du gaz
<b>MVM</b>	Compagnie hongroise d'électricité
<b>PszAF</b>	Surveillance ds marchés financiers
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale



## Bibliographie

- Antaloczy, K. et M. Sass (2000),  
« Greenfield investment in Hungary : is it better than privatization-related FDI? » A paper presented at the UNCTAD/Oesterreichische Nationalbank Seminar on Foreign Direct Investment and Privatization in Central and Eastern Europe. Vienne, 2-3 mars.
- Atkinson, P. et P. Van den Noord (2001),  
« Managing Public Expenditure : Some Emerging Policy Issues and a Framework for Analysis », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 285, février.
- Australian Productivity Commission (1999),  
*Microeconomic Reforms and Australian Productivity : Exploring the Links*, Canberra.
- Bleaney, M. *et al.* (2001),  
« Testing the endogenous growth model : public expenditure, taxation and growth over the long run », *Revue canadienne d'économie*. Vol. 34, n° 1, 36-57.
- Chalk, N. et R. Hemming (2000),  
« Assessing Fiscal Sustainability in Theory and Practice », *IMF Working Papers*, n° 00/81.
- De Broeck M. et T. Slok (2001),  
« Interpreting Real Exchange Rate Movements in Transition Countries », Bank of Finland Institute for Economies in Transition Discussion Paper, n° 7.
- Doyle, P. *et al.* (2001),  
« Real Convergence to EU Income Levels : Central Europe from 1990 to the Long Term », *IMF Working Papers*. N° 01/146, septembre.
- BERD (2001),  
« How do foreign investors assess the quality of labour in transition economies? Results from a postal survey ». Bureau de l'Economiste en chef, BERD, Londres, document interne.
- CE (2001),  
2001 *Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Hongrie sur la voie de l'adhésion*, Bruxelles, novembre.
- CE (2002),  
« Evaluation of the 2001 pre-accession economic programmes of candidate countries », *Enlargement Papers*, n° 7, Direction générale des affaires économiques et financières.
- Eddy, K. (2001a),  
3 Controversy surrounds the question of how to fund improvements to the country's overcrowded motorways and overhaul the loss-making railways", *Financial Times*, 20 novembre 2001.

- Eddy, K. (2001*b*),  
« Hungary : leading transition economy or foreign investors' disaster area? », *Energy Economist*, 28 septembre 2001.
- EIU (2001),  
*World Investment Prospects*, Londres.
- Éltető, A. (2001*a*),  
« The competitiveness of Hungarian companies », *The Hungarian Academy of Sciences Working Papers*, n° 118, août.
- Éltető, A. (2001*b*),  
« Changes in foreign trade structure and intra-industry trade in five CEECs », *Hungarian Statistical Review*, Special n° 6.
- Financial Times* (2001),  
Numéro spécial sur la Hongrie, Article sur l'administration des contrats de construction routière, [5] décembre 2001.
- GKI (2001*a*),  
*Economic Outlook for Hungary 2001-2002*. Budapest, novembre.
- GKI (2001*b*),  
*Small and Medium Size Enterprises : Business Environment and Role in Job Creation*, Budapest, juillet.
- Gouvernement de Hongrie (2001),  
*Programme économique de préadhésion de la République de Hongrie*, Budapest, avril.
- Gouvernement de la Hongrie et Commission européenne (2001),  
*Joint Assessment of the Employment Policy Priorities of Hungary*, Budapest and Brussels, novembre.
- Gupta, S. L., Leruth, L. de Mello et S. Chakravati (2001),  
Transition Economies : How Appropriate Is the Size and Scope of Government?, *IMF Working Paper*, n° 01/55.
- Hamar, J. (2001),  
« Dual economy, role of the MNC-s in Hungary and the EU-accession. » KOPINT-DATORG Discussion Paper n° 63.
- Havas, G. *et al.* (2001),  
« Cigány gyerekek az általános iskolákban », *Papers of the Hungarian Institute for Educational Research*, n° 231.
- Havlik, P. (2000),  
« Trade and Cost Competitiveness in the Czech Republic, Hungary, Poland and Slovenia », *Rapports techniques de la Banque mondiale*, n° 482, novembre.
- Hviding, K. (1999),  
« Potential Output Growth in Hungary », dans *Hungary – Selected Issues*, FMI, EUI, 3 février.
- Hungarian Central Statistical Office (2001),  
*Foreign Direct Investment in Hungary : 1998-1999*, Budapest.
- Hunya, G. et S. Richter (2001),  
« Hungary : FDI, Profit Repatriation and the Current Account », *WIIW Research Reports*, n° 281, octobre, pp. 100-106.
- AIE (1999),  
*Energy Policies of Hungary : 1999 Review*, OECD/IEA, Paris.

- FMI (2001a),  
*On the Road to EU*, Washington, DC.
- FMI (2001b),  
 Report on the Observance of Standards and Codes : Hungary, IMF, 18 avril 2001.
- Institute for Small Business Development (2000),  
*State of Small and Medium Sized Business in Hungary*, Budapest.
- Joumard, I. (2001),  
 « Tax systems in European Union countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 301.
- Kaminski, B. et M. Riboud (2000),  
 « Foreign Investment and Restructuring : The Evidence from Hungary », *Rapports techniques de la Banque mondiale*, n° 453, mars.
- Kiss, G. et G. Szapary (2000),  
 « Fiscal Adjustment in the Transition Process : Hungary, 1990-1999 », *Post-Soviet Geography and Economics*, vol. 41, n° 4.
- Köllö, J. (2001a),  
 « The patterns of non-employment in Hungary's least developed regions », *Budapest Working Papers on the Labour Market*, n° 2001/1.
- Köllö, J. (2001b),  
 Contribution to the minimum wage debate, *Economic Review (Kozgazdasagi Szemle*, in Hungarian), décembre 2001.
- Kopanyi, M., S.Daher, D.Wetzel, M.Noel, A.Papp (2000),  
 « Hungary : Modernising the Subnational Government System », *Document de synthèse de la Banque mondiale*, n° 417.
- Kornai, J. (2001),  
 « Hardening of the budget constraint : The experience of the post-socialist countries », *European Economic Review*, vol. 45, 1573-99.
- Kovacs, M.A. (2001) « The Equilibrium Exchange Rate in Hungary », *NBH Background Studies*, n° 3.
- Kun, J. (2001),  
 « Old-age pension systems in the Czech Republic, Hungary and Poland », *Focus on Transition*, n° 2, The Austrian National Bank, Vienne.
- Kuttner K. et A. Posen (2001),  
 « Beyond Bipolar : A Three-Dimensional Assessment of Monetary Frameworks », *Oesterreichische Nationalbank Working Paper*.
- Lorant, K. (2001),  
 « The Development of Productivity », *Economic Trends*. n° 3, Ecostat, Budapest.
- Lorant, K. (2002),  
 « A magyar "csoda" », *Cégvezetés*, février, pp. 90-99.
- Lutz, M., E. Ruggiero, P. Bernd Spahn et E. Sunley (1997),  
 « Hungary », in T. Teer-Minassian ed., *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, International Monetary Fund.
- Ministère des Affaires économiques (2001),  
*Széchenyi Plan*, Budapest, février.
- Ministère de l'Éducation (2000a),  
*Higher Education in Hungary in the Year of the Millenium*. Budapest.

- Ministère de l'Éducation (2000*b*),  
*Science and Technology 2000 : The Hungarian Government's Action Program*, Budapest.
- BNH (2001*a*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, mars.
- BNH (2001*b*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, août.
- BNH (2001*c*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, novembre.
- BNH (2002),  
*Quarterly report on Inflation*, Budapest, février.
- Nyers, J. (2001),  
« Companies in the Hungarian Economy », *Economic Trends*, n° 2, Ecostat, Budapest.
- OCDE (1995),  
*Politiques sociales et de l'emploi en Hongrie*, Paris.
- OCDE (1999*a*),  
*Étude économique de la Hongrie*, Paris.
- OCDE (1999*b*),  
*Examen thématique sur la transition de la formation initiale à la vie active : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2000*a*),  
*Étude économique de la Hongrie*, Paris.
- OCDE (2000*b*),  
*Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2001*a*),  
*Étude économique de la République tchèque*, Paris.
- OCDE (2001*b*),  
*Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2001*c*),  
*Les impôts sur les salaires : 1999/2000*, Paris.
- OCDE (2001*d*),  
*Businesses' Views on Red Tape : Administrative and Regulatory Burdens on Small and Medium-sized Enterprises*, Paris.
- OCDE (2001*e*),  
*Gestion des établissements : De nouvelles approches*, Paris.
- OCDE (2001*f*),  
*Examens territoriaux de l'OCDE : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2001*g*),  
*Finances publiques dans les administrations infranationales : Hongrie*, Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, Paris.
- OCDE (2001*h*) « OECD Best Budget Practices », PUMA.
- OCDE (2002*a*),  
*Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2002*b*),  
« Policies to enhance efficiency in publicly funded services : issues and experiences among OECD countries », ECO/CPE/WPI (2002)6, Paris.

- Office for National and Ethnic Minorities (2000),  
*Measures taken by the state to promote the social integration of Roma living in Hungary*, Budapest, Ministry of Foreign Affairs.
- Orosz Eva et Andrew Burns (2001),  
« Health Reform in Hungary », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*.
- Papanek, G. (2000),  
« The relationship between science, industry and government, a country in transition », Communication à la 3<sup>e</sup> Conférence Helix à Rio de Janeiro.
- Podkaminer, L. (2001),  
« Nominal Wage Growth, Exchange Rate and Productivity », *WIIW Research Reports*, n° 281, octobre, pp. 90-99.
- Polackova, H. (1998),  
« Government Contingent Liabilities : A Hidden Risk to Fiscal Stability », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques*.
- Polackova, H., A. Papp et A. Schick (1999),  
« Fiscal Risks and the Quality of Fiscal Adjustment in Hungary », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques*, n° 2176.
- Redmond, G. et P. Kattuman (2001),  
« Employment polarisation and inequality in the UK and Hungary », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 25, 467-480.
- Rocha, R. et D. Vittas (2001),  
« Pension Reform in Hungary : A Preliminary Assessment », *Document de travail de l'OCDE consacré à la recherche sur les politiques*, n° 2631, juillet.
- Schreyer, P. et F. Koechlin (2002) « Purchasing power parities 1999 benchmark data », OCDE, [www.oecd.org/pdf/M00025000/M00025222.pdf](http://www.oecd.org/pdf/M00025000/M00025222.pdf).
- Stevenson, L. et A. Lundström (2001),  
*Patterns and Trends in Entrepreneurship/SME Policy and Practice in Ten Economies*, Swedish Foundation for Small Business Research, Stockholm.
- Szapary, G (2001),  
« Maastricht and the Choice of Exchange Rate Regime in Transition Countries During the Run-Up to EMU », *European Network of Economic Policy Research Institutes Working Paper* n° 6.
- Toth, J. I. et E. Sik (2001),  
« Hidden Economy in Hungary 1992-1999 », unpublished manuscript.
- Transparency International (2001),  
*Global Corruption Report*, Berlin.
- US State Department (2002),  
*2001 Country Reports on Human Rights Practices : Hungary*, Washington, DC, 4 mars.
- Banque mondiale (1999),  
*Hungary : On the Road to the European Union*, Washington, DC.
- Banque mondiale (2000a),  
*Modernising the Subnational Government System in Hungary*, Washington, DC.
- Banque mondiale (2000b),  
*Social Development Report in Hungary*, Washington, DC.
- World Information Technology and Services Alliance (2000),  
*Digital Planet 2000 : The Global Information Economy*, [www.witsa.org/dplanet](http://www.witsa.org/dplanet).

## Annexe I

**Ajustements apportés par l'OCDE aux comptes SFP en Hongrie**

Les données de l'OCDE concernant les dépenses publiques en Hongrie qui sont utilisées dans la présente *Étude* sont tirées des données officielles SFP, mais on a procédé à plusieurs ajustements pour en améliorer la comparabilité internationale, dans la mesure où l'on ne dispose pas encore de comptes SCN93 (ou SEC95)<sup>1</sup>.

Les principales modifications concernent le traitement du produit des privatisations, celui des « prêts moins remboursements » qui sont considérés comme des postes de financement et non comme des transactions *au-dessus de la ligne* (qui affectent le solde budgétaire), et l'inclusion d'une estimation des investissements d'infrastructure réalisés par des sociétés hors budget. Les cotisations de la sécurité sociale versées par le gouvernement pour les agents publics, cotisations qui sont généralement consolidées dans les comptes des administrations publiques selon la méthode SFP, sont ajoutées à la fois aux recettes et aux dépenses publiques conformément aux principes du SCN93. De plus, le solde net de l'Agence de privatisation et de gestion des biens de l'État (APV), qui est classée par Eurostat comme faisant partie du secteur des administrations publiques, est ajouté aux dépenses globales – mais non aux recettes et dépenses consolidées en raison de l'absence de données. L'ajustement final qui affecte le solde et le niveau des dépenses publiques concerne l'ajustement des paiements d'intérêts et des taxes à la valeur ajoutée sur la base du fait générateur. Pour ces chiffres, l'OCDE se réfère aux données estimées par la Banque nationale de Hongrie.

Pour améliorer la comparabilité internationale des composantes des dépenses, les différents postes de dépenses sont réorganisés de la manière suivante en fonction de leur nature. Les paiements pour traitement médical effectués par le régime d'assurance obligatoire, qui sont comptabilisés comme transferts de revenus dans les SFP, sont reclassés dans la consommation publique non salariale. De même, les subventions indirectes de prix aux ménages, qui sont classées comme transferts de revenus dans les comptes SFP, sont reclassées avec les subventions aux entreprises – elles couvrent les subventions au transport des étudiants et des personnes âgées, et les subventions au titre des produits pharmaceutiques. Les dépenses (et les recettes) non affectées sont supposées constituer une partie des transferts de capitaux dans la mesure où l'on ignore la nature des dépenses<sup>2</sup>.

Bien que ces ajustements aient pour objet de rapprocher les comptes publiés SFP des normes du SCN, les chiffres ne correspondent peut-être pas totalement à ceux du SEC95 qui seront disponibles dans le proche avenir (à l'heure actuelle, on ne dispose des chiffres du déficit et de la dette sur la base SEC95 que pour la période 1997-2000, et il semble bien qu'il s'agisse de chiffres préliminaires éventuellement sujets à révision). Ainsi, la couverture des administrations publiques dans les SFP sur laquelle l'OCDE a fondé ses ajustements est plus étroite que celle du SEC95. Bien que le *solde* de l'APV soit inclus dans celui des administrations publiques, l'absence de détails plus précis sur les recettes et les dépenses de l'APV ne permet pas de tenir pleinement compte des activités de cet organisme dans les comptes

des administrations publiques. De la même façon, les activités budgétaires de 120 organisations à but non lucratif – qui sont laissées à l'extérieur des comptes SFP mais qui doivent être incluses parmi les administrations publiques par le SEC95 – sont exclues du calcul des dépenses des administrations publiques (encore que, fort heureusement, les déficits de ces institutions soient généralement couverts par des transferts du budget de l'État et soient donc déjà inclus dans le solde budgétaire). Les dépenses de la société nationale d'autoroutes sont prises en compte dans les chiffres de l'OCDE et du SEC95 mais sont exclues des comptes SFP. De plus, l'absence d'informations assez précises a conduit l'OCDE à ne procéder à l'ajustement sur la base du fait générateur des *paiements nets d'intérêts* que du côté des dépenses. Aucune imputation n'a été faite pour l'amortissement du capital fixe du secteur public.

Les estimations de l'OCDE correspondent à peu près au solde budgétaire calculé sur la base SEC95 pour les années pour lesquelles on dispose de ces deux séries, et les tendances chronologiques des estimations de l'OCDE sont analogues à celles de la Banque nationale de Hongrie.

## Notes

1. On a utilisé une méthode analogue pour convertir les données officielles SFP en données compatibles avec le SCN dans le cas de la République tchèque dont les dépenses publiques ont été examinées dans la dernière *Étude économique de la République tchèque*.
2. Ainsi, les dépenses non affectées de 120 milliards de forints en 2000 semblent avoir servi à financer un relèvement exceptionnel des salaires et des pensions vieillesse, des programmes de logements locatifs et des subventions à l'APV, tandis qu'une partie de ces dépenses sont restées sur les comptes du Trésor et ont été utilisées en 2001.

## Annexe II

**La croissance de la productivité en Hongrie : tendances générales**

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la croissance de la productivité à long terme, mesurée par le PIB par habitant, a été en moyenne de 1.95 pour cent par an en Hongrie<sup>1</sup>. Après s'être ralentie au cours de la période 1978-88 pour revenir à son taux tendanciel historique et avoir ensuite accusé un nouveau fléchissement de 1989 à 1992 du fait du profond remaniement des institutions économiques et politiques, la croissance de la productivité s'est redressée pour s'établir en moyenne à 3½ pour cent au cours de la période 1993-2001. Jusqu'au milieu des années 90, l'amélioration de la productivité a principalement résulté des suppressions d'emplois dues aux privatisations et à la restructuration tandis que la croissance de la production restait modérée. La seconde moitié des années 90 s'est caractérisée par une croissance rapide de la production et une augmentation de l'emploi. A l'heure actuelle, on peut résumer comme suit la productivité en Hongrie.

En ce qui concerne la *structure du capital*, la productivité du travail dans les sociétés multinationales du secteur des entreprises non financières est 2.7 fois supérieure à celle des sociétés hongroises comparables tandis que les coûts salariaux y sont 1.9 fois plus élevés. Il semble donc bien que la rentabilité des entreprises multinationales soit supérieure à celle des entreprises hongroises, situation renforcée par de généreuses incitations budgétaires. On ne dispose pas de données sur le stock de capital à prix constants selon les différentes structures de propriété et il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison des intensités de capital. Les différences de la productivité du travail entre les sociétés multinationales et les entreprises à capitaux hongrois varient selon les branches, l'écart étant particulièrement important dans la construction de véhicules automobiles et les télécommunications (5 à 6 fois) et particulièrement faible dans la métallurgie, la production de machines, les transports et l'entreposage (environ 1 fois ½).

En ce qui concerne la *taille*, les grandes entreprises (250 salariés et plus) ne représentent que 0.1 pour cent du nombre total d'entreprises, mais environ 31 pour cent de l'emploi industriel, 56 pour cent du PIB et 75 pour cent des exportations<sup>2</sup>. La composante la plus dynamique de l'économie est constituée d'une centaine de filiales de sociétés multinationales situées dans leurs propres zones franches – au cours de la période 1994-2000, ces entreprises ont assuré plus de 60 pour cent de la croissance du PIB et dégagé un excédent commercial grandissant<sup>3</sup>. En règle générale, l'efficacité et la rentabilité des entreprises hongroises sont corrélées positivement avec leur taille. Il existe également une corrélation entre le pourcentage de capitaux étrangers et la taille, allant de 28-29 pour cent dans les micro-entreprises (moins de 9 salariés) et les petites entreprises (10-49 salariés), à 35 pour cent dans les entreprises de dimension moyenne (50-249 salariés) et 44 pour cent dans les grandes entreprises<sup>4</sup>.

Des gains potentiels de PIB par habitant ont été perdus pendant les années 90 du fait de l'utilisation relativement faible du travail. Selon une étude récente de l'Office statistique



central, l'emploi a baissé de 11 pour cent au cours de la période 1990-2001. L'emploi global n'a cessé de se réduire jusqu'en 1997 et bien qu'il se soit redressé les années suivantes, son niveau en 2001 est seulement égal à celui de 1993. Les départs annuels sont toujours supérieurs aux nouvelles entrées sur le marché du travail ; néanmoins, l'écart entre les départs et les entrées qui était de 60 pour cent en 1993 n'était plus que de 5 pour cent en 2000.

## Notes

1. Ce paragraphe et le suivant s'inspirent de Lorant (2001) et Lorant (2002).
2. Voir ministère des Affaires économiques (2001).
3. Selon des données provisoires de l'Office statistique central, le secteur des zones franches a dégagé un excédent commercial égal à environ 6 pour cent du PIB en 2001 alors que l'ensemble des entreprises ont enregistré un déficit commercial environ deux fois plus important.
4. Voir Nyers (2001), p. 15.

*Annexe III*  
**Chronologie économique**

**2001**

**Janvier**

Le salaire minimum légal est augmenté de 57 pour cent et porté à 40 000 forints par mois.

Le gouvernement relève de 6 pour cent les tarifs des transports locaux, du téléphone et des services postaux.

La Banque centrale (BNH) ramène son principal taux directeur à 11½ pour cent.

**Février**

La BNH ramène son principal taux directeur à 11¼ pour cent.

**Avril**

La BNH ramène l'ajustement mensuel du taux de change à 0.2 pour cent.

**Mai**

La BNH élargit la marge de négociation du forint, de 4½ à 30 pour cent.

**Juin**

La BNH adopte un système de ciblage de l'inflation.

Les dernières restrictions aux opérations en capital sont levées par un décret du cabinet.

Le Groupe d'action financière (GAFI) de l'OCDE inscrit la Hongrie sur une liste de 19 pays non coopérants.

**Juillet**

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque centrale.

Le principal taux directeur inchangé de la BNH devient le taux de base.

Le gouvernement autorise un relèvement du prix du gaz naturel de 6 pour cent jusqu'à la fin de l'année.

**Août**

En accord avec le gouvernement, le Conseil monétaire de la BNH accepte d'abandonner la dévaluation progressive du forint à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

**Septembre**

Le gouvernement annonce que les prix du gaz naturel ne seront pas modifiés jusqu'à la fin de juin 2002.

La BNH ramène son taux de base à 11 pour cent.

**Octobre**

La BNH supprime la dévaluation progressive du taux officiel de parité centrale.

La BNH ramène son taux de base à 10¼ pour cent.

**Novembre**

Le Parlement approuve une nouvelle législation supprimant le caractère obligatoire du second pilier du système de pension pour les nouveaux entrants et autorise tous les participants au second pilier à revenir au système par répartition jusqu'à la fin de 2002. Les nouvelles règles entrent en vigueur en janvier 2002.

Le Parlement approuve un collectif budgétaire qui autorise le gouvernement à dépenser 285 milliards de forints de recettes exceptionnelles.

La BNH ramène son taux de base à 10¼ pour cent.

**Décembre**

Le Parlement approuve une nouvelle législation contre le blanchiment de capitaux.

Le Parlement approuve une nouvelle loi sur l'électricité, qui prévoit l'ouverture progressive du marché à partir de 2003.

Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les télécommunications, qui prévoit une intensification de la concurrence dans ce secteur.

La BNH ramène son taux de base à 9¾ pour cent.

**2002****Janvier**

Le salaire minimum légal est augmenté de 25 pour cent et porté à 50 000 forints par mois.

La Poste hongroise prend le contrôle intégral de Postabank.

Le gouvernement relève les tarifs de l'électricité de 5 pour cent.

Le Premier ministre annonce que le gouvernement a l'intention d'acheter la division gaz naturel, déficitaire, du groupe énergétique MOL à capitaux privés, de la gérer comme une société entièrement publique et de laisser les tarifs du gaz hongrois converger vers les niveaux du marché mondial sur une période de huit ans.

La BNH ramène son taux de base en deux étapes à 9 pour cent.

**Février**

Le groupe énergétique MOL annonce son intention d'engager des négociations exclusives sur la vente de sa division gaz, déficitaire, avec la Banque hongroise de développement à capitaux publics.

La BNH ramène son taux de base à 8½ pour cent.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Évolution récente et perspectives</b>	23
Vue d'ensemble	23
La croissance du PIB se ralentit	25
La situation du marché du travail cesse de s'améliorer	30
Le forint s'est stabilisé et la désinflation a repris	35
Amélioration du solde extérieur	37
Perspectives à court terme	42
<b>II. Gestion macroéconomique</b>	47
Politique monétaire	47
Politique budgétaire	61
<b>III. Améliorer la gestion des dépenses publiques</b>	71
La Hongrie demeure un pays où la fiscalité est relativement lourde et les dépenses relativement élevées	71
Les procédures budgétaires doivent être encore renforcées	76
Les problèmes posés par la réaffectation des ressources dans une perspective à moyen terme : le cas des infrastructures	97
Les structures existant pour la fourniture des services pourraient être sensiblement améliorées : le cas de l'éducation	102
Recommandations d'action et résumé	107
<b>IV. Renforcer la croissance économique grâce aux politiques structurelles</b>	111
Les performances économiques remarquables de la Hongrie sont le fruit de réformes structurelles audacieuses...	111
... qui devraient être poursuivies	111
Marchés de produits	115
Le secteur de l'IDE	118
Les marchés de capitaux	129
Problèmes du marché du travail	136
Problèmes du secteur public	146
Notes	152

Glossaire	169
Bibliographie	170
<i>Annexes</i>	
I. Ajustements apportés par l'OCDE aux comptes SFP en Hongrie	175
II. La croissance de la productivité en Hongrie : tendances générales	177
III. Chronologie économique	179
<b>Liste des encadrés</b>	
1. Production potentielle et différents scénarios de rattrapage	45
2. Incidence de l'adhésion à l'UE et à l'UEM sur les politiques monétaire et budgétaire	48
3. Le ciblage de l'inflation	50
4. La mesure de l'orientation budgétaire	62
5. Les trois composantes du budget consolidé des administrations publiques en 2001	66
6. Fonds extra-budgétaires	77
7. Le calendrier de la préparation du budget	85
8. Règles régissant les emprunts des collectivités locales	92
9. Subventions de l'administration centrale pour le financement des services fournis au niveau local	94
10. Développement du réseau routier dans le cadre du Plan Szechenyi	99
11. Améliorer la gestion des dépenses publiques	108
12. Anciennes et nouvelles incitations à l'investissement	121
13. Quelle est l'ampleur des réserves de main-d'œuvre ?	137
14. Incidence de l'augmentation du salaire minimum	141
15. Mesures récentes pour promouvoir l'activité et l'emploi	142
<b>Liste des tableaux</b>	
1. Produit intérieur brut trimestriel	26
2. Le compte des ménages	27
3. Produit intérieur brut trimestriel par secteur	29
4. Augmentations de salaires, recommandées et effectives	32
5. Balance des opérations courantes	40
6. Balance des paiements : comptes financiers	41
7. Balance des paiements : flux de capitaux	41
8. Prévisions à court terme	43
9. Différentes prévisions à moyen terme	46
10. Facteurs d'incertitude pesant sur l'évolution de l'IPC	55
11. Monnaie et crédit	60
12. Comptes des administrations publiques, base OCDE	63
13. Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques, base OCDE	65
14. Comptes non consolidés de l'administration centrale, dans l'optique des SFP	66
15. Solde des caisses de sécurité sociale, dans l'optique des SFP	67
16. Comptes des collectivités locales, dans l'optique des SFP	68
17. Dette brute des administrations publiques	70
18. Progression et risques des garanties de prêts	79
19. Dépenses de certaines sociétés publiques	81
20. Différences entre les comptes sur la base de la trésorerie et les comptes sur la base de l'exercice	82
21. Dépenses fiscales	83

22. Aides de l'État	84
23. Le rôle croissant des impôts locaux	91
24. Responsabilités des collectivités locales en matière de services publics	94
25. Personnel enseignant et non enseignant dans le secteur de l'éducation	105
26. Surveillance structurelle : principaux domaines	113
27. Entreprises gérées par l'APV, par secteur	116
28. Indicateurs économiques du secteur des entreprises non financières	119
29. Apports d'investissement direct étranger	120
30. Incitations fiscales	120
31. Niveau d'instruction et origine ethnique	144
32. Structure de la fiscalité par catégorie d'impôt	148

### Liste des graphiques

1. Performance macroéconomique	24
2. L'écart de richesse et ses composants	25
3. Morosité du secteur privé	28
4. Estimation de la croissance potentielle et de l'écart entre la production effective et la production potentielle	30
5. Emploi, chômage et population active	31
6. Productivité, salaires et indicateurs de compétitivité	34
7. Taux d'activité dans différents pays	35
8. Inflation	36
9. Performance commerciale	37
10. Les chiffres du commerce extérieur – statistiques douanières et données de la balance des paiements	38
11. Déficit cumulé de la balance courante	39
12. Le forint dans sa marge de fluctuations	52
13. Interventions sur le taux de change	53
14. Taux directeurs et primes de risque	57
15. Conditions monétaires	58
16. Courbe de rendement	59
17. Dépenses publiques	72
18. Dépenses des administrations publiques par catégorie économique	74
19. Principales composantes des dépenses primaires des administrations publiques	75
20. Emploi et salaires dans le secteur public	76
21. Hypothèses macroéconomiques retenues dans les prévisions budgétaires	88
22. Les dépenses d'éducation par élève sont conformes à la richesse nationale mais sont financées plus qu'ailleurs par le secteur public	103
23. Productivité : taux de croissance et niveaux	112
24. Emploi et production dans le secteur des entreprises non financières	124
25. Prix de l'énergie : comparaison internationale	127
26. Tarifs des télécommunications	130
27. Internet = Prix d'accès et hôte	131
28. Crédits par secteur	132
29. Liquidité de la Bourse de Budapest	134
30. Trois mesures du chômage	138
31. L'augmentation du salaire minimum et son incidence sur la structure des salaires	140
32. Pression fiscale globale dans les pays de l'OCDE	147

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE  
2001

**LE PAYS**

Superficie (km <sup>2</sup> )	93 036
Superficie agricole (km <sup>2</sup> )	44 998

**LA POPULATION**

Population (en milliers, fin d'année)	10 005	Grandes villes (milliers d'habitants) :	
Population urbaine (en pourcentage de total)	64	Budapest	1 812
Population rurale (en pourcentage de total)	36	Debrecen	204
Population prévue en 2005 (1995 = 100)	96	Miskolc	172
Emploi (milliers)	3 803	Emploi par secteur (pourcentage de total) :	
Taux de chômage (pourcentage de la population civile active)	5.8	Agriculture	6
Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans	60.2	Industrie	35
		Services	59

**LE PARLEMENT**

Nombre de sièges	386
Nombre de partis politiques (élections d'avril 2002)	4
Pourcentage des sièges détenus par la coalition au pouvoir	51
Prochaines élections	2006

**LA PRODUCTION**

PIB (HUF milliard, aux prix courants)	14 876
PIB par tête (au PPA courant en USD)	13 232
Consommation (privée, en pourcentage du PIB)	52
Formation brute de capital fixe (en pourcentage du PIB)	22

**LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Solde du budget du gouvernement central (en pourcentage du PIB)	-2.8
Recettes des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	44.1
Solde des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	-5.2

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)	60
Importations de biens et services (en pourcentage du PIB)	63
Réserves officielles (moyenne, or inclu, DTS milliard)	9
Dettes extérieures brutes totales (euros milliards)	38
Dettes extérieures brutes totales (en pourcentage du PIB)	65

**LA MONNAIE**

Forints par euro :		Forints par USD :	
Moyenne, 2001	256.68	Moyenne, 2001	286.54
Fin mars 2002	243.50	Fin mars 2002	279.18



*Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays Membres.*

•

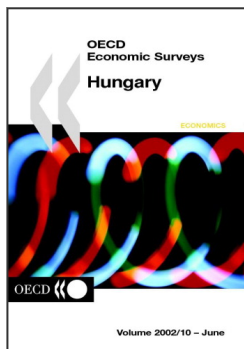
*La situation économique et les politiques de la Hongrie ont été évaluées par le Comité le 28 mars 2002. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 24 avril 2002.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Rauf Gönenç et Jaromir Cekota sous la direction de Andreas Wörgötter.*

•

*L'étude précédente des Pays-Bas a été publiée en novembre 2000.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Hungary 2002**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2002-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2002-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2002), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Hungary 2002*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2002-2-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2002-2-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).